



Newsletter CNR BEA n°55

Août - Septembre 2025

Edito

Parution de nouveaux rapports de l'EFSA



[Image](#) issue de [l'avis de l'EFSA \(2025\)](#). © Oikeutta eläimille, Supporting information SF4

Les avis de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) sont rédigés par son *Panel on Animal Health and Welfare* à la demande de la Commission européenne. Ils constituent pour la Commission une base scientifique sur les facteurs de risque pour le bien-être animal et leurs conséquences pour les animaux. En effet, la Commission européenne travaille actuellement à la modernisation de la réglementation européenne en matière de bien-être animal et vient de lancer une [consultation publique](#) à ce sujet.

Deux nouveaux avis scientifiques et un rapport technique ont été publiés en juillet 2025 par l'EFSA. Le premier avis scientifique concerne [le bien-être des bovins de boucherie](#). L'EFSA évalue les risques liés à l'habitat, aux pratiques d'élevage et aux mutilations pour le bien-être de ces animaux. Il propose des recommandations concrètes : espace, ration en fourrage grossier, litière, enrichissement, mesures basées sur l'animal à l'abattoir. L'accent est mis sur la prévention de la douleur, la stabilité des groupes sociaux et l'amélioration des conditions de stabulation et d'accès à l'extérieur. Un webinaire ouvert à tous et consacré à la publication de ce nouvel avis sera organisé [le 02 octobre 2025 à 15h](#).

Le deuxième avis scientifique concerne le [bien-être des animaux élevés pour leur fourrure](#) (vison d'Amérique, renard roux et arctique, chien viverrin et chinchilla). Ce travail a été commandé par la Commission européenne en réponse à l'initiative citoyenne européenne [« Fur Free Europe »](#) lancée en 2022, qui demande l'interdiction de l'élevage pour la fourrure et des produits dérivés de la fourrure dans toute l'Union Européenne. Dans son rapport, l'EFSA identifie les principales atteintes au bien-être des animaux élevés pour leur fourrure, liées surtout à la vie en cage sans enrichissement, entraînant restriction des mouvements, incapacité à explorer ou à se nourrir, sous-stimulation ou surstimulation sensorielle, stress, lésions et troubles locomoteurs. Le rapport conclut que ni la prévention ni l'atténuation substantielle des problèmes de bien-être identifiés ne sont possibles dans le système d'élevage en cage actuel. Un webinaire de présentation de cet avis sera organisé par l'EFSA [le 29 septembre à 15h](#). Un [rapport technique](#) a été publié parallèlement par l'EFSA pour actualiser le rapport de 2001 intitulé « Le bien-être des animaux élevés pour leur fourrure » (SCAHAW, 2001). Le nouveau rapport comprend les informations les plus récentes sur la biologie, les cycles de production, les systèmes et pratiques d'élevage les plus courants pour la production commerciale de fourrures de visons, renards, chiens viverrins et chinchillas. Dans sa [réponse à une question parlementaire](#), la Commission européenne indique qu'elle prévoit, d'ici à mars 2026, de statuer sur l'interdiction de l'élevage et de la mise à mort des animaux à fourrure ou sur l'adoption de normes appropriées pour répondre aux exigences de bien-être de ces animaux.

Encadrement des conditions d'hébergement des animaux domestiques de compagnie



Image issue de Freepik

En France, un [nouvel arrêté ministériel](#) est entré en vigueur le 19 juin 2025. Il fixe les règles sanitaires et de protection animale pour les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Cet arrêté concerne les carnivores domestiques (chiens, chats, furets), mais aussi les lapins, les rongeurs, les oiseaux et les poissons. Il encadre précisément les pratiques des refuges, élevages, éducateurs et activités de vente et de présentation au public de ces animaux, en tenant compte des besoins biologiques, physiologiques et comportementaux de chaque espèce détenue. Un règlement sanitaire est désormais obligatoire dans chaque structure.

Fermeture des abattoirs de proximité



Image issue du site de [France3 Bretagne](#). © Charly Triballeau/AFP

Dans une [lettre ouverte à la Ministre](#) en charge de l'Agriculture, la Confédération paysanne donne l'alerte au sujet de la fermeture accélérée des abattoirs de proximité qui fragilise les éleveurs, particulièrement en circuits courts, et menace la vitalité agricole des territoires. Le syndicat déplore le manque de soutien de l'Etat aux projets de petits abattoirs ou d'abattoirs mobiles portés par les éleveurs dans les territoires qui en sont désormais dépourvus. Selon le syndicat, la diminution du nombre de ces abattoirs s'accompagne d'une concentration économique et géographique au profit des grands groupes industriels. En outre, pour rejoindre les abattoirs, les animaux sont transportés en bétailières sur des distances de plus en plus longues. La Confédération appelle à un soutien de l'Etat pour préserver ces outils essentiels aux filières et au bien-être animal.

Le concept d'empreinte bien-être



Image issue du site de la [Chaire Bien-être Animal](#)

Un [article publié dans Poultry World](#) présente une étude parue dans *Nature Food* qui introduit le concept d'empreinte bien-être, faisant écho à celui d'empreinte carbone. Ce concept fournit un cadre scientifique pour évaluer objectivement l'impact économique et environnemental des systèmes

favorisant le bien-être animal. L'étude s'est appuyée sur l'Engagement européen sur le poulet (*European Chicken Commitment*), initiative aussi appelée [Better Chicken Commitment](#) (BCC), appelant les entreprises alimentaires à remplacer les poulets à croissance rapide par des races plus lentes et à adopter des normes de bien-être plus élevées. Malgré les inquiétudes liées à l'augmentation des coûts, l'étude montre par exemple que le passage de races de poulets à croissance lente permet d'éviter au moins 15 à 100 heures de douleur intense par oiseau, pour un surcoût minime (~1 US\$/kg). Selon les auteurs de l'étude, le concept d'empreinte bien-être fournit une mesure standardisée du bien-être animal à l'aide d'unités communes pouvant être intégrée aux indicateurs financiers et environnementaux, et permettrait d'éclairer les décisions au sein des systèmes agricoles.

Le deuil chez les chevaux



Image issue de iStock

La réponse émotionnelle à la perte d'un être cher (deuil) peut être appelée "chagrin". Des chercheurs s'intéressent à la question de l'existence de sentiments de deuil chez des animaux non humains, analogues à ceux qui se produisent chez les humains. Ainsi, des réactions comportementales envers des congénères mourants ou morts ont été observées chez plusieurs espèces sociales de mammifères terrestres (primates non humains, éléphants, girafes, loups, chiens, chats, etc.) et marins (dauphins, orques, cachalots). Une étude récente publiée dans [Applied Animal Behaviour Science](#) visait à examiner les schémas communs de réponses comportementales chez des chevaux confrontés à la mort d'un congénère. Les résultats montrent que la perte d'un compagnon entraîne chez les chevaux des modifications comportementales (excitation, vigilance, vocalisations), moins d'interactions avec les humains, une perte de l'appétit et un sommeil perturbé. Ces changements de comportement peuvent durer jusqu'à 6 mois, surtout lorsqu'un lien affectif fort existait avec le cheval décédé. Cette étude documente de façon détaillée les réactions de détresse liées au deuil chez les chevaux, ce qui pourrait aider les propriétaires à mieux comprendre et gérer la réaction d'un cheval survivant.



TABLE DES MATIERES

Edito.....	1
COGNITION-EMOTIONS	7
08/09/2025 : Just like humans, many animals get more aggressive in the heat.....	7
08/09/2025 : Grief-like distress responses in horses after the death of a conspecific.....	9
15/04/2025 : Social behaviour of the domestic pig and its importance for animal welfare on farms .	10
COLLOQUES-SEMINAIRES-FORMATIONS.....	11
19/09/2025 : Public consultation : On-farm animal welfare for certain animals: modernisation of EU legislation	11
28/08/2025 : Élevages durables respectueux de la santé et du bien-être des animaux - Séminaire le 27 novembre 2025	13
27/08/2025 : Webinar on welfare of beef cattle - 2 October 2025 - EFSA	13
27/08/2025 : Webinar on welfare of animals kept for fur production - EFSA	14
CONDUITE D'ELEVAGE ET RELATIONS HUMAIN-ANIMAL.....	16
10/09/2025 : An analysis of behavioral characteristics and enrollment year variability in 47,444 dogs entering the Dog Aging Project from 2020 to 2023.....	16
01/08/2025 : Aggressive Mating Behavior in Roosters (Gallus gallus domesticus): A Narrative Review of Behavioral Patterns.....	17
30/07/2025 : Welfare of American mink, red and Arctic foxes, raccoon dog and chinchilla kept for fur production - EFSA.....	18
30/07/2025 : Biology, husbandry systems and farm practices for American mink, red and Arctic foxes, raccoon dog and chinchilla kept for fur production - EFSA.....	20
28/07/2025 : Exploring human-animal interactions beyond academic research: A rapid review of grey literature	21
25/07/2025 : EFSA opinion - Welfare of beef cattle	22
ÉLEVAGE DE PRECISION ET IA	23
12/09/2025 : "L'IA ne remplacera pas l'éleveur" : elle peut contribuer au bien-être animal.....	23
ÉTHIQUE-SOCIOLOGIE-PHILOSOPHIE-DROIT	24
06/08/2025 : Cross-cultural variation in understanding of animal welfare principles and animal management practices among veterinary and animal welfare professionals in the UK and Japan...24	24
16/07/2025 : Change the world farm by farm: The moral care of audit and the paradox of animal welfare inspection in Europe	25
15/06/2025 : Balancing culinary excellence with ethical responsibility: A scientific perspective on animal welfare in gastronomy.....	26
ÉVALUATION DU BIEN-ETRE ET ETIQUETAGE	27
01/09/2025 : Are higher-welfare systems really too costly or inefficient?	27
GESTION DES POPULATIONS ET BIEN-ETRE ANIMAL.....	29
03/08/2025 : A Maisons-Alfort, un centre de soins débordé par le nombre des animaux recueillis : « On a passé quelques nuits blanches »	29
22/07/2025 : Domestic cat management in the UK: learnings from a global perspective	30
INVERTEBRES	31
15/08/2025 : Assessing the Welfare of Spiny Lobsters and True Lobsters in Aquaria: Biology-Informed Best-Practice Guidelines for Captive Conditions	31
LOGEMENT ET ENRICHISSEMENT	32
01/09/2025 : Structuring and enriching the rearing environment in conventional broiler chicken production: effects on behavioral indicators, emotional states, and cecal microbiota composition 33	33
21/08/2025 : Small mammal owners' experiences of housing challenges and animal welfare: A COM-B and word frequency analysis	34



20/08/2025 : Invited review: Development of a dairy barn concept to improve animal welfare	35
28/07/2025 : Effects of music enrichment on the welfare of small ornamental fishes	36
ONE WELFARE	37
23/07/2025 : Evaluation des coûts et bénéfices économiques des pratiques de bien-être animal en élevage.....	37
23/07/2025 : Loi « Duplomb » : un texte délétère pour le bien-être animal, la santé et l'environnement.....	38
PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR.....	39
24/06/2025 : Efficacy of pain management for cattle castration: A systematic review and meta-analysis.....	39
REGLEMENTATION	40
08/09/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002989/2025 : Respect for animal welfare in Ukrainian poultry imports	40
04/09/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002896/25 : Mise en place de mesures miroirs en matière de bien-être animal	42
04/09/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002984/25 : Violations du règlement relatif au transport des animaux	44
29/08/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002603/2025 : Finland's derogation for mink fur farming and the ban on fur farming throughout the EU	46
27/08/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001998/2025 : Animals confined in unspeakable conditions in Malta	48
22/08/2025 : Enquête auprès des bénéficiaires d'aides de la PAC 2023-2027	51
30/07/2025 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-002013/2025 : Élevage des visons et protection du bien-être animal.....	51
30/07/2025 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-001917/2025 : Notification by the Netherlands on lowering the maximum temperature for the transport of animals	53
30/07/2025 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-001689/25 : Normes de bien-être animal dans l'aquaculture de l'UE visant à renforcer la compétitivité et la sécurité alimentaire	55
22/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002054/2025 : Fairness in the application of the new European animal welfare rules in the specific context of eastern Europe.....	57
19/06/2025 : Arrêté du 19 juin 2025 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	59
TRANSPORT, ABATTAGE, RAMASSAGE	59
24/08/2025 : Welfare of sheep, cattle, and pigs at control posts during long distance transportation across Europe	60
15/07/2025 : Lettre ouverte à la Ministre de l'Agriculture, Mme Annie Genevard Régression des abattoirs de proximité : Madame la Ministre, que faites-vous pour soutenir l'élevage ?.....	61
31/12/2024 : Blueprint for research to detect loss of consciousness and/or sensibility of fish at slaughter.....	62

Cognition-émotions

08/09/2025 : Just like humans, many animals get more aggressive in the heat

Type de document : article publié dans [Science News](#)

Auteure : Katarina Zimmer

Extrait en français (traduction) : Tout comme les humains, de nombreux animaux deviennent plus agressifs sous l'effet de la chaleur

Les humains ne sont pas les seuls animaux à avoir le sang chaud. En 2016, l'écologiste Kristen Cecala et un collègue ont observé des salamandres à ventre noir (*Desmognathus amphileucus*) provenant de ruisseaux des Appalaches s'acharner les unes sur les autres dans un incubateur de laboratoire. Ces petits animaux - qui mesurent à peine la longueur d'une main - peuvent se montrer féroce ment territoriaux, s'agitant pour mordre leurs adversaires ou les faire fuir, explique Mme Cecala, de l'université du Sud à Sewanee, dans le Tennessee. Le "Salamander fight club", comme l'appelle Cecala, a été mis en place pour tester l'impact de la hausse des températures sur le comportement des amphibiens. Il s'est avéré que les salamandres à ventre noir étaient près de quatre fois plus susceptibles d'agir de manière agressive à une température de 25° Celsius - beaucoup plus chaude que celle de leur habitat - que dans des conditions plus naturelles à 15° ou 20° C.

Les salamandres ne sont pas les seules à avoir un comportement agressif. Des études montrent que de nombreux animaux - singes, rats, souris, poissons, fourmis - ont tendance à devenir plus agressifs à des températures plus élevées. Avec le réchauffement de la planète dû au changement climatique, la hausse des températures pourrait affecter subtilement les structures sociales et les écosystèmes de certaines espèces. Mais les résultats de l'étude pourraient aussi nous apprendre quelque chose de plus profond sur la façon dont la chaleur affecte les animaux sur le plan physiologique, et nous donner des indices sur l'augmentation de la violence et de la criminalité chez l'homme par temps chaud. (...) Dans une étude réalisée en 2024, Erin Francispillai, biologiste spécialiste des eaux douces, et ses collègues ont placé des ménés à nez plat (*Pimephales notatus*) dans des bassins où les températures fluctuaient de 18° à 24° C en l'espace d'une journée - un changement qui imite des conditions similaires documentées dans des cours d'eau qui ont perdu de leur ombre en raison de la déforestation. À des températures plus élevées, les petits poissons se sont comportés de manière plus agressive envers leurs camarades de banc que les poissons maintenus à des températures constantes. (...) Une explication possible de ce lien entre chaleur et agression chez les ectothermes est que la chaleur accélère le métabolisme des animaux, qui consomment davantage d'énergie. Cela nécessite plus de calories, ce qui rend les animaux plus territoriaux et plus agressifs pour s'assurer de la nourriture. (...)

En revanche, les endothermes à sang chaud comme les mammifères peuvent être moins sensibles à ces effets, explique Francispillai, parce qu'ils peuvent refroidir leur corps en transpirant ou en haletant, par exemple. Mais l'association chaleur-agression a été documentée chez certains singes, rats, souris et, selon les recherches de Linnman, même chez les chiens.

Même pour les endothermes, la chaleur augmente le taux métabolique et la perte de calories peut être exacerbée par l'énergie nécessaire pour refroidir leur corps, explique Francispillai. Lorsque la

priorité est d'obtenir plus de calories, moins d'énergie peut être consacrée au maintien des comportements sociaux et à la régulation de l'agressivité, suppose-t-elle. Cependant, Linnman suggère que l'augmentation de l'agressivité pourrait également provenir de l'inconfort que les animaux à sang chaud ressentent lorsqu'il fait chaud. (...)

Chez l'homme, les scientifiques se demandent dans quelle mesure la relation agressivité-chaleur est due aux effets biologiques de la chaleur sur le comportement ou à l'augmentation des activités extérieures les jours de chaleur. Mais "comme la corrélation entre la chaleur et l'agression est constante chez de nombreuses espèces, cela suggère que de simples "explications sociologiques" (...) ne sont pas suffisantes", déclare Linnman. (...)

Extrait en anglais (original) : Humans aren't the only animals with hot tempers. In 2016, ecologist Kristen Cecala and a colleague watched black-bellied salamanders (*Desmognathus amphileucus*) from Appalachian streams lunge at one another inside a lab incubator. The little animals — barely a hand's length — can be fiercely territorial, thrashing to bite their opponents or send them fleeing, says Cecala, of the University of the South in Sewanee, Tenn. "Salamander fight club," as Cecala calls the experiment, was set up to test how rising temperatures would affect the amphibians' behavior. Black-bellied salamanders, it turned out, were nearly four times as likely to act aggressively at 25° Celsius — much warmer than their stream habitats — compared with more natural conditions at 15° or 20° C.

And salamanders aren't alone in their raucous behavior. Studies show that many animals — monkeys, rats, mice, fish, ants — tend to get more aggressive at higher temperatures. As the planet warms due to climate change, rising temperatures could subtly affect some species' social structures and ecosystems. But the findings may also tell us something deeper about how heat affects animals physiologically — and potentially reveal clues to increased violence and crime among humans in hot weather. (...) In one 2024 study, freshwater biologist Erin Francispillai and her colleagues placed bluntnose minnows (*Pimephales notatus*) in tanks where temperatures fluctuated from 18° to 24° C within a day — a change that mimics similar conditions documented in streams that have lost shade due to deforestation. At higher temperatures, the small fish behaved more aggressively toward their shoalmates compared with fish kept at constant temperatures. (...) One possible explanation for this heat-aggression link in ectotherms is that warmth dials up the animals' metabolisms, using up more of their energy. This requires more calories, making animals more territorial and aggressive to secure food. (...)

By contrast, warm-blooded endotherms like mammals may be less sensitive to these effects, Francispillai says, because they can cool their bodies through sweating or panting, for instance. But the heat-aggression association has been documented in some monkeys, rats, mice and, according to Linnman's research, even dogs.

Even for endotherms, warmth boosts metabolic rates, and calorie loss may be exacerbated by the energy needed to cool their bodies, Francispillai says. When the priority is getting more calories, less energy may go toward maintaining social behaviors and regulating aggression, she speculates. Yet Linnman suggests that increased aggression could also arise from the discomfort that warm-blooded animals feel in hot weather. (...)

In humans, scientists debate the extent to which the aggression-heat relationship is due to biological effects of heat on behavior versus increased outdoor activities on hot days. But "as the heat-aggression correlation is consistent across multiple species, it suggests that simple 'sociological explanations' ... are not sufficient," Linnman says. (...)

08/09/2025 : Grief-like distress responses in horses after the death of a conspecific

Type de document : article scientifique publié dans [Applied Animal Behaviour Science](#)

Auteurs : Claire Ricci-Bonot, Emily Wilson, Stefania Uccheddu, Daniel Simon Mills

Résumé en français (traduction) : Réactions de détresse de type chagrin chez les chevaux après la mort d'un congénère

En tant qu'espèce sociale, on pourrait s'attendre à ce que les chevaux manifestent des comportements modifiés à l'égard de congénères mourants ou morts. Cependant, la littérature sur ce sujet est remarquablement peu abondante. L'objectif de cette étude était d'identifier les changements de comportement chez les chevaux qui ont perdu un compagnon équidé. Une enquête en ligne a été utilisée pour recueillir des données sur l'hébergement et la gestion des équidés, des informations sur l'équidé survivant et l'équidé décédé (y compris le lien de parenté), le décès de l'équidé décédé et le type et la durée des changements comportementaux immédiats et durables chez le cheval survivant. L'enquête a été réalisée pour 325 chevaux survivants. Les propriétaires de chevaux ont signalé de multiples changements de comportement chez le cheval survivant dans les 24 heures suivant la mort de son compagnon, le plus souvent liés à l'excitation (88,96 %), au comportement dirigé vers d'autres équidés (77,67 %) et des personnes (77,64 %), à la vigilance face aux stimuli (72,92 %) et à la vocalisation (68,63 %). Les modèles de régression logistique multiple indiquent que les chevaux qui ont partagé une relation affectueuse, plutôt que de simplement se tolérer, sont plus susceptibles de modifier leur excitation à interagir avec les autres ou à l'heure des repas (dépendance parentale vs. tolérance mutuelle : $p = 0,006$; tolérance amicale vs. tolérance mutuelle : $p = 0,023$) et leur comportement envers les humains (dépendance parentale vs. tolérance mutuelle : $p = 0,026$; tolérance amicale vs. tolérance mutuelle : $p = 0,029$). Ces changements de comportement ont souvent persisté pendant 6 mois après la mort de leur compagnon. Les chevaux ayant assisté à la mort de leur compagnon étaient plus susceptibles de présenter des modifications du temps passé à dormir ($p = 0,028$) et à s'alimenter ($p = 0,030$) dans les 24 heures suivant la mort, par rapport à ce qu'ils étaient avant la mort de leur compagnon. Ces chevaux survivants étaient également plus susceptibles de présenter un changement dans l'excitation à interagir avec les autres et/ou à l'heure des repas ($p = 0,004$) et dans la vigilance ($p = 0,016$). Le fait que le cheval survivant ait ou non passé du temps avec le cadavre n'a pas eu d'incidence sur son comportement au cours des 24 premières heures suivant la perte. Cependant, dans les 6 mois suivant la mort du compagnon, les chevaux qui ont pu passer du temps avec le cadavre n'ont pas changé leur vocalisation ($p = 0,005$) et leur excitation à interagir avec les autres et/ou à se nourrir ($p = 0,022$). Inversement, les chevaux qui ne pouvaient pas passer du temps avec le corps étaient plus susceptibles de montrer un changement dans l'excitation ($p = 0,038$) et la vigilance ($p = 0,033$). Ces résultats indiquent que les chevaux peuvent exprimer des comportements liés au deuil, mais d'autres preuves empiriques indépendantes sont nécessaires. La mort d'un compagnon peut avoir des conséquences négatives sur le bien-être du survivant. Cette étude peut aider les propriétaires à mieux gérer le bien-être émotionnel pendant cette période difficile.

Résumé en anglais (original) : As a social species, it would be anticipated that horses may display altered behaviours toward dying or dead conspecifics. However, there is remarkably little literature on this subject. The aim of this study was to identify behavioural changes in horses who have

experienced the loss of a companion equid. An online survey was used to collect data on the housing and management of the equids, information on the surviving and deceased equid (including relationship), the passing of the deceased equid, and the type and duration of immediate and sustained behavioural changes in the surviving horse. The survey was completed for 325 surviving horses. Horse owners reported multiple changes in behaviour in the surviving horse within 24 h of the companion's death; most often related to arousal (88.96 %), behaviour directed towards other equids (77.67 %) and people (77.64 %), alertness to stimuli (72.92 %) and vocalisation (68.63 %). Multiple logistic regression models indicate that horses who had shared an affectionate relationship, rather than simply tolerated each other, were more likely to change their excitement to interact with others or at feeding time (parental-dependant vs. mutual tolerance: $p = 0.006$; friendly vs. mutual tolerance: $p = 0.023$) and behaviour towards humans (parental-dependant vs. mutual tolerance: $p = 0.026$; friendly vs. mutual tolerance: $p = 0.029$). These behavioural changes often persisted for 6 months after the death of their companion. Horses who had witnessed the death of their companion were more likely to show alterations in time spent sleeping ($p = 0.028$) and feeding ($p = 0.030$) within 24 h of death, compared to before companion death. These surviving horses were also more likely to have a change in excitement towards interacting with others and/or around feeding time ($p = 0.004$) and vigilance ($p = 0.016$). Whether or not the surviving horse had spent time with the dead body did not affect its behaviour in the first 24 h of loss. However, within 6 months after the death of the companion, horses who could spend time with the body had no change in vocalisation ($p = 0.005$) and excitement to interact with others and/or to feed time ($p = 0.022$). Conversely, horses who could not spend time with the body were more likely to show a change in arousal ($p = 0.038$) and vigilance ($p = 0.033$). These findings indicate that horses may express grief-related behaviours, but further independent empirical evidence is required. The death of a companion can have negative consequences for the survivor's welfare. This study may help owners manage emotional welfare better during this difficult time.

15/04/2025 : Social behaviour of the domestic pig and its importance for animal welfare on farms

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [INRAE Productions Animales](#)

Auteure : C. Clouard-Mésange

Résumé en français (original) : Comportement social du porc domestique et son importance pour le bien-être animal en élevage

Le porc est une espèce sociale, qui évolue au sein de groupes dont la structure hiérarchique est régulée par un ensemble d'interactions agonistiques, comme les agressions, et non agonistiques, comme les contacts du groin. Cette revue vise à *i*) faire un bilan des connaissances sur le comportement social du porc domestique, *ii*) décrire l'impact de certaines pratiques d'élevage sur l'expression de ces comportements, et *iii*) proposer des perspectives de recherche sur le comportement social pour améliorer le bien-être animal en élevage. De nombreuses conditions et pratiques d'élevage, comme les allotements successifs, la constitution de groupes de taille ou de composition inadéquates, et des infrastructures inadaptées, impactent les comportements et les relations sociales entre les porcs. Jusqu'à récemment, la recherche sur le comportement social du porc s'était principalement focalisée sur les interactions agonistiques. Ainsi, leur rôle dans les relations de dominance et la défense des ressources, ainsi que l'impact des pratiques d'élevage sur

ces comportements, ont été particulièrement bien caractérisés. Au contraire, les comportements non agonistiques ont reçu un intérêt beaucoup plus récent. Pourtant, leur prévalence est bien plus élevée que celle des comportements agonistiques, et ils seraient impliqués dans de nombreux processus biologiques, comme la reconnaissance et la communication sociale, l'affinité ou la réduction du stress. En favorisant des états mentaux positifs, ces comportements pourraient être d'une importance capitale pour le maintien du bien-être des porcs en élevage, et il est nécessaire de mieux comprendre leurs fonctions et déterminants. Ces connaissances devraient être prises en compte pour faire évoluer les pratiques dans les systèmes d'élevage

Résumé en anglais (fourni par l'auteur) : The pig is a social species that lives within groups whose hierarchical structure is regulated by a set of agonistic interactions, such as aggression, as well as non-agonistic ones, such as snout contacts. This review aims to (i) provide an overview of current knowledge on the social behaviour of the domestic pig, (ii) describe the impact of farming practices on the expression of these behaviours, and (iii) propose research perspectives on social behaviour to improve animal welfare on farms. On pig farms, several husbandry conditions and practices, including social mixing, the formation of inadequate groups in terms of size or composition, or unsuitable infrastructures strongly affect the expression of social behaviours and relationships. Until recently, pig research on social behaviour has primarily focused on agonistic interactions. The role of these interactions in dominance relationships and in resource defence, as well as the impact of certain husbandry practices on these behaviours, are well-documented. In contrast, non-agonistic social behaviours have received little attention to date. Yet, their prevalence is significantly greater than that of agonistic behaviours, and they are believed to be involved in various biological processes, such as social recognition and communication, affiliation, and stress reduction. By favouring positive mental states, these behaviours could play a crucial role in maintaining animal welfare on pig farms. We need to better understand their functions and determinants. This knowledge should be incorporated in the design of new management practices in pig production systems.

Colloques-séminaires-formations

[19/09/2025 : Public consultation : On-farm animal welfare for certain animals: modernisation of EU legislation](#)

Type de document : consultation publique publiée par la [Commission européenne](#)

Auteur : Commission européenne

Extrait en français (traduction fournie par la CE) : Consultation publique : Bien-être de certains animaux de ferme : modernisation de la législation de l'UE

Période de consultation : 19 septembre 2025 - 12 décembre 2025 (minuit, heure de Bruxelles)

Public cible

Tous les groupes directement concernés par la législation, tels que les agriculteurs et les autres exploitants du secteur alimentaire, le public, les organisations non gouvernementales actives dans le domaine du bien-être animal et les organisations de défense des consommateurs.

Objectif de la consultation

L'initiative étudiera plusieurs possibilités en vue de remédier à certaines lacunes recensées dans le bilan de qualité de la législation de l'UE sur le bien-être animal réalisé en 2022. L'objectif est de réviser cette législation en ce qui concerne le bien-être dans les exploitations, y compris la suppression progressive de l'utilisation des cages.

Répondre au questionnaire

Vous pouvez participer à cette consultation publique en remplissant [le questionnaire en ligne](#). Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser ce questionnaire, veuillez nous contacter à l'adresse électronique ci-dessous. Les questionnaires sont disponibles dans certaines ou toutes les langues officielles de l'UE. Vous pouvez envoyer votre contribution dans n'importe quelle langue officielle de l'UE. Pour des raisons de transparence, les organisations et les entreprises qui participent à des consultations publiques sont invitées à s'enregistrer dans [le registre de transparence de l'UE](#). Pour donner votre avis, vous devez vous inscrire ou vous connecter à l'aide de votre compte de réseau social.

Données à caractère personnel et protection de la vie privée

L'Union européenne s'engage à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. Lorsque nous effectuons des consultations publiques, nous appliquons la politique concernant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions communautaires, qui s'appuie sur le règlement (UE) 2018/1725 relatif au traitement des données à caractère personnel par les institutions de l'UE.

En savoir plus sur la [protection de vos données à caractère personnel](#)

Contact

SANTE-CONSULT-G3@ec.europa.eu

Extrait en anglais (original) : Consultation period: 19 September 2025 - 12 December 2025 (midnight Brussels time)

Target audience

Any group directly affected by the legislation, such as farmers and other food business operators, and the public, animal welfare NGOs and consumer organisations.

Why we are consulting

The initiative will explore several options to address certain shortcomings identified in the 2022 fitness check of the EU animal welfare legislation. The aim is to revise this legislation insofar as on-farm welfare is concerned, including phasing out the use of cages.

Responding to the questionnaire

You can contribute to this consultation by filling in the [online questionnaire](#). If you are unable to use the online questionnaire, please contact us using the email address below. Questionnaires are available in some or all official EU languages. You can submit your responses in any official EU language. For reasons of transparency, organisations and businesses taking part in public consultations are asked to register in the [EU's Transparency Register](#). In order to contribute you'll need to register or login using your existing social media account.

Personal data and privacy statement

The European Union is committed to protecting your personal data and to respecting your privacy. When carrying out public consultations we adhere to the policy on 'protection of individuals with regard to the processing of personal data by the Community institutions', based on Regulation (EU) 2018/1725 on processing of personal data by the EU institutions.

Further information on the [protection of your personal data](#)

Contact

SANTE-CONSULT-G3@ec.europa.eu

28/08/2025 : Élevages durables respectueux de la santé et du bien-être des animaux - Séminaire le 27 novembre 2025

Type de document : annonce de séminaire publié par le [CIAg](#) (Carrefour de l'innovation agronomique)

Auteur : CIAg

Extrait : Le jeudi 27 novembre 2025 de 8h30 à 17h, INRAE, VetAgro Sup, Agreenium, le GIS Avenir Élevages, l'Ifip, l'Itavi et Idele organisent une journée d'actualisation des connaissances et d'échange avec les parties prenantes sur les orientations de recherche en santé et bien-être des animaux souvent en synergie, quelques fois antagonistes. Concevoir des élevages favorisant la santé et le bien-être animal est un pari gagnant pour les éleveurs et une réponse aux attentes des citoyens. Lors de cette journée nous aborderons plusieurs questions : Quelles synergies et tensions entre bien-être et santé ? Quels impacts des pratiques favorisant la relation adulte-jeune ? Comment les initiatives associant les parties prenantes permettent de faire évoluer la conception d'élevages plus durables ? Comment valoriser ces pratiques dans les filières de production ?

Accessible en présentiel à VetAgro Sup : 1 avenue Bourgelat, 69280 Marcy-l'Étoile et en distanciel.

Pour s'inscrire : <https://sondages.inrae.fr/index.php/142317?lang=fr>

27/08/2025 : Webinar on welfare of beef cattle - 2 October 2025 - EFSA

Type de document : annonce d'un webinaire (en anglais) publié sur le site de l'[EFSA](#)

Auteur : EFSA

Date et heure : 02 October 2025, 15.00 - 17.15 (CEST)

Extrait en français (traduction) : Webinaire sur le bien-être des bovins de boucherie

Contexte

Dans ce webinaire, l'EFSA présentera son avis scientifique récemment publié sur le bien-être des bovins de boucherie. Cet avis présente les recherches scientifiques les plus récentes sur les effets des conditions de logement et de gestion sur le bien-être des bovins élevés pour la viande. Ce travail a été demandé par la Commission européenne et pourrait servir de base à une éventuelle législation future, étant donné qu'il n'existe actuellement aucune législation européenne réglementant spécifiquement les conditions d'hébergement et de gestion des bovins de boucherie. Cet avis scientifique fait partie d'une série de mandats axés sur le bien-être des animaux d'élevage et publiés ces trois dernières années par l'EFSA.

À qui s'adresse ce webinaire ?

Ce webinaire est gratuit et ouvert à toute personne intéressée par les travaux de l'EFSA dans ce domaine, y compris ses recommandations pour améliorer le bien-être des bovins de boucherie. Les parties prenantes de l'EFSA sont particulièrement encouragées à y participer.

Inscription en ligne

Le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse suivante :

<https://events.efsa.europa.eu/event/ar/904/webinar-on-welfare-of-beef-cattle>

La date limite d'inscription est fixée au 25 septembre 2025 à 12h00 CEST.

Votre participation sera automatiquement confirmée après l'inscription. Le lien pour participer à l'événement sera envoyé quelques jours avant le webinaire, après la clôture de l'inscription.

Détails organisationnels

L'événement aura lieu en ligne le 02 octobre 2025, 15.00-17.15 CEST

Le webinaire se déroulera en anglais. Veuillez noter qu'aucune interprétation ne sera assurée.

Contact

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le comité d'organisation à l'adresse webinars [at] efsa.europa.eu (webinars[at]efsa[dot]europa[dot]eu).

Extrait en anglais (original) :

Background

In this webinar, EFSA will present its recently published [scientific opinion on the welfare of beef cattle](#). This opinion provides the most up-to-date scientific research on the effects of housing and management conditions on the welfare of cattle reared for beef. This work was requested by the European Commission and may serve as a basis for potential future legislation, as currently, there is no EU legislation specifically regulating the housing and management conditions of beef cattle. This scientific opinion is part of a series of mandates focusing on the welfare of farm animals and published in the last three years by EFSA.

Who should attend?

This webinar is free of charge and open to anyone interested in learning about EFSA's work in this area, including its recommendations for enhancing the welfare of beef cattle. EFSA stakeholders are especially encouraged to participate.

Online registration

The registration form can be found at: <https://events.efsa.europa.eu/event/ar/904/webinar-on-welfare-of-beef-cattle>

The deadline for registration is 25 September 2025 at 12.00 CEST.

Your participation will be automatically confirmed after registration. The link to attend the event will be sent a few days before the webinar, after closure of the registration.

Organisational details

The event will be held online on 02 October 2025, 15.00-17.15 CEST

The webinar will be conducted in English. Please note that no interpretation will be provided.

Contact

For more information, do not hesitate to contact the organising committee at webinars [at] efsa.europa.eu (webinars[at]efsa[dot]europa[dot]eu).

[27/08/2025 : Webinar on welfare of animals kept for fur production - EFSA](#)

Type de document : annonce d'un webinaire (en anglais) publié sur le site de l'[EFSA](#)

Auteur : EFSA

Date et heure : 29 Septembre 2025, 15.00 - 17.30 (CEST)

Extrait en français (traduction) : Webinaire sur le bien-être des animaux élevés pour leur fourrure

Contexte

L'EFSA présentera son avis scientifique récemment publié [sur le bien-être des visons d'Amérique, des renards roux et arctiques, des chiens viverrins et des chinchillas élevés pour leur fourrure](#). Cet avis contient les recherches les plus récentes sur les conditions d'hébergement et de gestion de ces animaux.

Ce travail a été commandé par la Commission européenne en réponse à l'initiative citoyenne européenne « Fur Free Europe » (lancée en 2022), qui demande l'interdiction de l'élevage pour la fourrure et des produits dérivés de la fourrure dans toute l'UE. En décembre 2023, la Commission s'est engagée à évaluer les options politiques. Dans le cadre de cet engagement, l'EFSA a été officiellement chargée de produire cet avis scientifique.

Remarque : ce webinaire est strictement axé sur le contenu scientifique de l'avis de l'EFSA. Les discussions politiques ou les questions qui dépassent le champ de l'avis ne seront pas abordées.

Qui peut participer ?

Ce webinaire gratuit est ouvert à toutes les personnes intéressées par les travaux de l'EFSA sur le bien-être des animaux destinés à la production de fourrure. Nous encourageons tout particulièrement les parties prenantes dans ce domaine et les personnes qui suivent l'initiative « Fur Free Europe » à y participer.

Inscription

Le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse suivante :

<https://events.efsa.europa.eu/event/ar/902/webinar-on-welfare-of-fur-animals>

La date limite d'inscription est fixée au 22 septembre 2025 à 12h00 CEST.

Votre participation sera automatiquement confirmée après votre inscription.

Le lien pour participer à l'événement vous sera envoyé quelques jours avant le webinaire, après la clôture des inscriptions.

Informations pratiques

L'événement se tiendra en ligne le 29 septembre 2025, de 15h00 à 17h30 CEST. Le webinaire se déroulera en anglais. Veuillez noter qu'aucune interprétation ne sera assurée.

Contact

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le comité d'organisation à l'adresse webinars [at] efsa.europa.eu

Extrait en anglais (original) :

Background

EFSA will present its newly published [scientific opinion on the welfare of American mink, red and Arctic foxes, raccoon dog, and chinchilla kept for fur production](#). This contains the most up-to-date research on housing and management conditions for these animals. This work was commissioned by the European Commission in response to the European Citizens' Initiative "Fur Free Europe" (launched in 2022), which calls for a ban on fur farming and fur products across the EU.

In December 2023, the Commission committed to assess policy options. As part of that commitment, EFSA was formally mandated to produce this scientific opinion.

Please note: this webinar is strictly focused on the scientific content of EFSA's opinion. Policy discussions or matters beyond the opinion's scope will not be addressed.

Who should attend?

This free webinar is open to all interested in EFSA's work on fur-animal welfare. We especially encourage stakeholders in this field and those following the "Fur Free Europe" initiative to join.

Online registration

The registration form can be found at: <https://events.efsa.europa.eu/event/ar/902/webinar-on-welfare-of-fur-animals>

The deadline for registration is 22 September 2025 at 12.00 CEST. Your participation will be automatically confirmed after registration. The link to attend the event will be sent a few days before the webinar, after closure of the registration.

Organisational details

The event will be held online on 29 September 2025, 15.00-17.30 CEST. The webinar will be conducted in English. Please note that no interpretation will be provided.

Contact

For more information, do not hesitate to contact the organising committee at webinars [at] efsa.europa.eu

Conduite d'élevage et relations humain-animal

[10/09/2025 : An analysis of behavioral characteristics and enrollment year variability in 47,444 dogs entering the Dog Aging Project from 2020 to 2023](#)

Type de document : article scientifique publié dans [PLoS One](#)

Auteurs : Li Y, Sexton CL, DAP Consortium, Fitzpatrick A, Ruple A

Résumé en français (traduction) : Analyse des caractéristiques comportementales et de la variabilité de l'année d'inscription chez 47 444 chiens entrant dans le projet de vieillissement du chien (Dog Aging Project) de 2020 à 2023

Comprendre le comportement des chiens, en particulier dans le contexte de l'environnement social humain, est essentiel pour maintenir des interactions et des relations positives entre l'homme et le chien. En outre, le comportement peut être un indicateur important de la santé et du bien-être des chiens de compagnie. Les changements de comportement peuvent signaler des transitions dans les étapes de la vie, alerter les soigneurs sur des maladies ou des blessures potentielles, et constituent un facteur important pour comprendre et mesurer le stress. Afin de tirer parti des changements comportementaux en tant que biomarqueurs, nous devons toutefois disposer d'une base comportementale à évaluer. Ainsi, en utilisant les données déclarées par les propriétaires des chiens inscrits au Dog Aging Project (DAP) entre 2020 et 2023, notre objectif était d'établir des mesures comportementales de référence pour 47 444 chiens, dans le but d'utiliser ces mesures dans de futures recherches sur les changements comportementaux chez les chiens et les résultats de santé à court et à long terme. Étant donné que la période de collecte des données a couvert la période de confinement de la maladie à coronavirus (COVID-19) de 2019 et ses suites immédiates, un objectif secondaire de cette étude était d'évaluer si l'année d'entrée dans le projet avait un impact sur les

scores comportementaux moyens rapportés chez les chiens et d'étudier d'autres variables susceptibles d'influencer les différences observées. Dans nos analyses de la base de la cohorte et des changements d'une année sur l'autre dans quatre domaines comportementaux composites - Peur, Attention/Excitabilité, Agressivité et Aptitude au dressage - nous avons trouvé que le temps (année d'inscription) avait la plus grande influence sur l'aptitude au dressage, les chiens inscrits dans les trois années après 2020 (2021-2023) ayant des scores moyens moins élevés que les chiens inscrits en 2020. Plusieurs autres variables, notamment la race, le stade de vie, le sexe, le statut de stérilisation, la taille, la résidence principale et les activités principales, ont des associations statistiques positives et négatives avec les scores comportementaux moyens dans les quatre domaines.

Résumé en anglais (original) : Understanding dog behavior, especially in the context of the human social environment, is critical to maintaining positive human-dog interactions and relationships. Furthermore, behavior can be an important indicator of health and welfare in companion dogs. Behavioral change can signal transitions in life stages, alert caretakers to potential illnesses or injuries, and is an important factor in understanding and measuring stress. In order to take advantage of behavioral change as a biomarker, however, we must first have a behavioral baseline to assess. Thus, using owner-reported data from dogs enrolled in the Dog Aging Project (DAP) from 2020–2023, our aim was to establish baseline behavioral measures for 47,444 dogs, with the goal of using these measures in future research investigating behavioral change in dogs and short- and long-term health outcomes. Given that the data collection period spanned the 2019 coronavirus disease (COVID-19) lockdown period and its immediate aftermath, a secondary aim of this study was to evaluate whether year of project entry impacted average reported behavior scores in dogs and to investigate additional variables that may influence observed differences. In our analyses of cohort baseline and year-over-year changes among four composite behavior domains — Fear, Attention/Excitability, Aggression, and Trainability — we find that time (year of enrollment) had the highest influence on Trainability, wherein dogs enrolled in all three years after 2020 (2021–2023) had lower average reported scores than dogs enrolled in 2020. Several other variables, including breed, life stage, sex, spay/neuter status, size, primary residence, and primary activities, have positive and negative statistical associations with mean behavioral scores in all four domains.

[01/08/2025 : Aggressive Mating Behavior in Roosters \(*Gallus gallus domesticus*\): A Narrative Review of Behavioral Patterns](#)

Type de document : article de revue publié dans [Life](#)

Auteurs : Mihnea Lupu, Dana Tăpăloagă, Elena Mitrănescu, Raluca Ioana Rizac, George Laurențiu Nicolae, Manuella Militaru

Résumé en français (traduction) : Comportement sexuel agressif chez les coqs (*Gallus gallus domesticus*) : revue narrative des schémas comportementaux

Cette revue explore l'agressivité sexuelle chez les mâles reproducteurs de poulets de chair, dans le but de synthétiser les preuves scientifiques existantes concernant ses causes, ses manifestations comportementales et ses conséquences, tout en abordant les mécanismes génétiques, neuroendocriniens et environnementaux impliqués. À travers une analyse approfondie de la littérature scientifique, l'article souligne que la sélection génétique intensive visant à améliorer la croissance et la productivité a entraîné des dysfonctionnements comportementaux indésirables.

Ceux-ci comprennent la réduction ou l'absence de comportement de parade nuptiale, des accouplements forcés et une augmentation notable du taux de blessures chez les poules. Les problèmes de reproduction observés dans les troupeaux reproducteurs de poulets de chair, contrairement à ceux des lignées pondeuses, semblent provenir de pratiques de sélection qui ont négligé les caractéristiques liées au comportement d'accouplement. Les conditions environnementales et de gestion, notamment la manipulation de la photopériode, la densité d'élevage, les déséquilibres nutritionnels et l'utilisation de systèmes d'élevage mixtes, sont également identifiées comme des facteurs contribuant à l'expression de l'agressivité sexuelle. En outre, des données génétiques récentes indiquent un lien potentiel entre des facteurs neurocomportementaux héréditaires et le comportement agressif, le gène *SORCS2* apparaissant comme un candidat pertinent. Sur la base de ces informations, l'étude souligne l'importance de prendre en compte les paramètres comportementaux dans les programmes d'élevage afin de concilier les objectifs de productivité et les normes de bien-être animal. Les recherches futures pourraient bénéficier d'une approche plus intégrée combinant des données comportementales, physiologiques et génomiques afin de mieux comprendre et traiter la nature multifactorielle de l'agressivité sexuelle dans les systèmes avicoles.

Résumé en anglais (original) : This review explores sexual aggression in broiler breeder males, aiming to synthesize existing scientific evidence regarding its causes, behavioral manifestations, and consequences, while addressing the genetic, neuroendocrine, and environmental mechanisms involved. Through an extensive analysis of scientific literature, the paper highlights that intensive genetic selection aimed at enhancing growth and productivity has resulted in unintended behavioral dysfunctions. These include the reduction or absence of courtship behavior, the occurrence of forced copulations, and a notable increase in injury rates among hens. Reproductive challenges observed in meat-type breeder flocks, in contrast to those in layer lines, appear to stem from selection practices that have overlooked traits related to mating behavior. Environmental and managerial conditions, including photoperiod manipulation, stocking density, nutritional imbalances, and the use of mixed-sex rearing systems, are also identified as contributing factors to the expression of sexual aggression. Furthermore, recent genetic findings indicate a potential link between inherited neurobehavioral factors and aggressive behavior, with the *SORCS2* gene emerging as a relevant candidate. Based on these insights, the review emphasizes the importance of considering behavioral parameters in breeding programs in order to reconcile productivity objectives with animal welfare standards. Future research may benefit from a more integrative approach that combines behavioral, physiological, and genomic data to better understand and address the multifactorial nature of sexual aggression in poultry systems.

[30/07/2025 : Welfare of American mink, red and Arctic foxes, raccoon dog and chinchilla kept for fur production - EFSA](#)

Type de document : rapport publié par l'[EFSA](#)

Auteurs : EFSA Panel on Animal Health and Welfare (AHAW)

Résumé en français (traduction) : Bien-être des visons d'Amérique, des renards roux et arctiques, des chiens viverrins et des chinchillas élevés pour leur fourrure

Le présent avis scientifique (AS) répond à une demande de la CE concernant le bien-être des animaux suivants élevés pour leur fourrure : (i) le vison d'Amérique (*Neogale vison* ou *Neovison*

vison), (ii) le renard roux (*Vulpes vulpes*, également connu sous le nom de « renard argenté »), (iii) le renard arctique (*Vulpes lagopus*, également connu sous le nom de « renard bleu »), (iv) le chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*, également connu sous le nom de « chien raton » [ou « Tanuki », n.d.r.] et (v) le chinchilla (*Chinchilla lanigera*). La demande visait à identifier les conséquences les plus importantes pour le bien-être (WCs) de chaque espèce et à déterminer si celles-ci pouvaient être évitées ou considérablement atténuées dans les systèmes d'élevage actuels. Le « système actuel » désigne strictement les systèmes d'élevage en cage et les dimensions des cages tels que décrits dans le rapport technique de l'EFSA établi dans le cadre de ce mandat, car les informations disponibles sur les animaux élevés dans d'autres systèmes d'élevage étaient inexistantes ou très limitées. Sur la base des informations obtenues à partir d'une analyse documentaire, de consultations avec les parties prenantes et de la réflexion des experts de l'EFSA, l'AS traite, pour chaque espèce, de ces WCs ainsi que des risques sous-jacents et des mesures préventives ou d'atténuation potentielles. Pour toutes les espèces, la restriction des mouvements, l'incapacité à explorer ou à se nourrir et la sous-stimulation ou la surstimulation sensorielle ont été sélectionnées comme les WCs les plus préoccupantes, car elles présentent des risques communs liés à la taille actuelle des cages et à leur absence d'enrichissement. Les WCs spécifiques à certaines espèces comprennent : les lésions des tissus mous et les blessures du tégument (*vison*) et le stress lié à la manipulation (*vison* et *renard*) ; les troubles locomoteurs (*renard arctique*) ; le stress lié à la vie en groupe (*renard roux*), les troubles locomoteurs et le stress lié à l'isolement (*chien viverrin*) ; et l'incapacité à adopter un comportement de confort, les problèmes de repos et le stress lié à la prédation (*chinchilla*). Dans la majorité des cas, il est conclu que ni la prévention ni l'atténuation substantielle des conditions de bien-être identifiées ne sont possibles dans le système actuel. Le rapport d'évaluation comprend également des conclusions sur les mesures d'atténuation limitées ou substantielles dans le système actuel et, lorsque cela n'est pas possible, sur les mesures d'atténuation substantielles qui nécessiteraient un changement de système.

Résumé en anglais (original) : This Scientific Opinion (SO) addresses a mandate from the EC regarding welfare of the following animals when farmed for their fur: (i) American mink (*Neogale vison* or *Neovison vison*), (ii) Red fox (*Vulpes vulpes*, also known as 'silver fox'), (iii) Arctic fox (*Vulpes lagopus*, also known as 'blue fox'), (iv) Raccoon dog (*Nyctereutes procyonoides*, also known as 'Finnraccoon') and (v) Chinchilla (*Chinchilla lanigera*). The request was to identify the most relevant welfare consequences (WCs) for each species and to determine whether these could be prevented or substantially mitigated in the current husbandry systems. 'Current system' refers strictly to the cage systems and cage dimensions as described in the EFSA Technical report produced under this mandate, as there was no or very limited information available on animals kept in alternative farming systems. Using information obtained from a review of literature, consultations with stakeholders and consideration by EFSA experts, the SO addresses for each species these WCs along with their underlying hazards and potential preventive or mitigating measures. In all species, Restriction of movement, Inability to perform exploratory or foraging behaviour, and Sensorial under- and overstimulation were selected as the most relevant WCs, sharing common hazards linked to current cage size and barrenness. Species-specific WCs include: soft tissue lesions and integument damage (mink), and handling stress (mink and foxes); locomotory disorders (Arctic fox); group stress (red fox), locomotory disorders and isolation stress (raccoon dog); and inability to perform comfort behaviour, resting problems and predation stress (chinchilla). In the majority of cases, it is concluded that neither prevention nor substantial mitigation of the identified WCs is possible in the current

system. The SO also includes conclusions on limited or substantial mitigation measures in the current system and, when not possible, on substantial mitigating measures which would require a change to a different system.

[30/07/2025 : Biology, husbandry systems and farm practices for American mink, red and Arctic foxes, raccoon dog and chinchilla kept for fur production - EFSA](#)

Type de document : rapport technique de l'[EFSA](#)

Auteurs : European Food Safety Authority (EFSA), Maria Díez-León, Sabine Dippel, Sandra Edwards, Angela Schwarzer, Denise Candiani, Michaela Hempen, Eliana Lima, Claudia Millán Caravaca, Neil J. Tirchett, Yves Van der Stede, Marika Vitali, Mette S. Herskin

Résumé en français (traduction) : Biologie, systèmes d'élevage et pratiques agricoles pour le vison d'Amérique, le renard roux et le renard arctique, le chien viverrin et le chinchilla élevés pour leur fourrure

Ce rapport technique a été préparé en réponse à un mandat de la Commission européenne en vertu de l'article 31 du règlement (CE) n° 178/2002. La demande portait sur la mise à jour de l'analyse documentaire du rapport de 2001 intitulé « Le bien-être des animaux élevés pour leur fourrure » (SCAHAW, 2001), en particulier la section 4 (aspects généraux de la biologie des carnivores — vison, renard et chien viverrin) et la section 5 (aspects généraux de la biologie des rongeurs — chinchilla). À partir des informations obtenues lors d'une analyse documentaire, d'un appel à contributions des parties prenantes, de visites sur le terrain et de réflexions menées par des experts au sein d'un groupe de travail de l'EFSA, le présent rapport passe en revue les informations les plus récentes sur la biologie, les cycles de production, les systèmes d'élevage les plus courants, y compris les systèmes testés sur le terrain, et les pratiques d'élevage utilisées pour la production commerciale de fourrure des espèces suivantes : i) le vison d'Amérique (*Neogale vison* ou *Neovison vison*, anciennement classé *Mustela vison*), ii) le renard roux (*Vulpes vulpes*, également connu sous le nom de « renard argenté »), iii) le renard arctique (*Vulpes lagopus*, anciennement classé *Alopex lagopus* et également connu sous le nom de « renard bleu »), iv) le chien viverrin (*Nyctereutes procyonoides*, également connu sous le nom de « raton laveur »), et v) le chinchilla (*Chinchilla lanigera*).

Résumé en anglais (original) : This Technical Report was prepared in response to a mandate from the European Commission under Article 31 of Regulation (EC) No 178/2002. The request focused on updating the literature review from the 2001 report “The Welfare of Animals Kept for Fur Production” (SCAHAW, 2001), specifically addressing Section 4 (general aspects of carnivore biology—mink, foxes, and raccoon dog) and Section 5 (general aspects of rodent biology—chinchilla). Using information obtained from a review of literature, a call for evidence from stakeholders, field visits and consideration by experts in an EFSA working group, this report reviews the most up to date information on the species' biology, production cycles, most common husbandry systems, including field-tested systems, and farming practices used for the commercial fur production of the following species: i) American mink (*Neogale vison* or *Neovison vison*, previously classified as *Mustela vison*), ii) Red fox (*Vulpes vulpes*, and also known as 'silver fox'), iii) Arctic fox

(*Vulpes lagopus*, previously classified as *Alopex lagopus* and also known as 'blue fox'), iv) Raccoon dog (*Nyctereutes procyonoides*, also known as 'finnraccoon'), and v) Chinchilla (*Chinchilla lanigera*).

28/07/2025 : Exploring human-animal interactions beyond academic research: A rapid review of grey literature

Type de document : article de revue publié dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : Siyu Ru, Daniel Villarreal Hernandez, Szymon Parzniewski, Haorui Wu

Résumé en français (traduction) : Explorer les interactions entre les humains et les animaux au-delà de la recherche universitaire : une revue rapide de la littérature grise

La reconnaissance croissante des nombreux avantages des interactions entre les humains et les animaux (IHA) a stimulé les études dans ce domaine. Bien que la plupart des avantages aient été illustrés par la littérature universitaire (par exemple, articles de revues, thèses universitaires et rapports de projets), la littérature grise contribue à une compréhension globale des IHA et offre de nouvelles perspectives, éclairant les recherches, les pratiques et les politiques futures. En s'inspirant de la méthode des revues systématiques et des méta-analyses (PRISMA), cette revue rapide a examiné 151 articles couvrant les IHA entre 2016 et 2022. Les résultats de l'analyse univariée ont révélé que les sources couvraient diverses espèces animales (par exemple, les chiens, les chats, les oiseaux), types d'animaux (par exemple, les animaux de compagnie, les animaux de thérapie, les animaux de zoo) et populations vulnérables (par exemple, les personnes âgées, les personnes handicapées). Les IHA ont été observées dans différents contextes, tels que les foyers, les écoles, les établissements de santé, etc. L'analyse thématique a identifié trois catégories principales associées aux avantages des IHA dans l'éducation publique : (1) les IHA sont bénéfiques pour le bien-être des individus, des familles et des animaux ; (2) les IHA favorisent les comportements prosociaux et le développement communautaire ; et (3) les IHA améliorent la préparation et la réponse aux catastrophes. Les résultats soulignent les influences positives multiples des IHA sur le bien-être humain, le bien-être animal et la construction de communautés saines et résilientes. La littérature grise joue un rôle essentiel dans la mobilisation des connaissances par le biais de l'éducation publique, en favorisant l'interconnexion entre le bien-être humain et le bien-être animal.

Résumé en anglais (original) : Increasing recognition of the diverse benefits of human-animal interactions (HAIs) has propelled related studies. Although most of the benefits have been illustrated by academic literature (e.g. journal articles, academic theses, and project reports), the grey literature contributes to a comprehensive understanding of HAIs and offers new perspectives, informing prospective research, practices, and policies. Adapting the Systematic Reviews and Meta-Analyses (PRISMA) approach, this rapid review examined 151 articles covering HAIs from 2016–2022. The univariate analysis results revealed that the sources covered various animal species (e.g. dogs, cats, birds), types of animals (e.g. companion animals, therapy animals, zoo animals), and vulnerable populations (e.g. older adults, people with disabilities). HAIs could be found across different settings, such as households, schools, healthcare facilities, and more. The thematic analysis identified three primary categories associated with HAIs' benefits in public education: (1) HAIs benefit the well-being of individuals, families, and animals; (2) HAIs promote prosocial behaviours and community development; and (3) HAIs improve disaster preparedness and response. The results highlight the multifaceted positive influences of HAIs on human well-being, animal welfare, and building healthy

and resilient communities. Grey literature plays an essential role in knowledge mobilisation through public education, promoting the interconnectedness between human well-being and animal welfare.

25/07/2025 : EFSA opinion - Welfare of beef cattle

Type de document : rapport publié par l'[EFSA](#)

Auteurs : EFSA Panel on Animal Health and Welfare (AHAW)

Résumé en français (traduction) : Bien-être des bovins de boucherie

Cet avis scientifique fournit une évaluation du bien-être des bovins de boucherie en mettant l'accent sur les risques liés aux sols, à l'accès à l'eau, à la nutrition et à l'alimentation, aux températures ambiantes élevées, au manque d'enrichissement de l'environnement, au manque d'accès à l'extérieur, à l'espace minimum disponible et aux pratiques de groupement. En outre, les risques liés aux pâturages et aux parcs d'engraissement, au sevrage des veaux élevés sous la mère, aux mutilations (castration, ébourgeonnage, écornage et caudectomie) et aux pratiques d'élevage (hypermuscularité, dystocie et césarienne, absence de cornes, capacité maternelle et tempérament) sont évalués. Les critères de décision pour l'euthanasie des vaches de réforme sont également abordés. Une sélection de mesures basées sur l'animal (ABM) susceptibles d'être collectées en abattoir est proposée pour contrôler le bien-être des bovins à l'engrais à la ferme. Les recommandations visant à améliorer le bien-être des bovins à l'engrais en stabulation comprennent l'augmentation de l'espace disponible et de la ration en fourrage grossier par rapport aux pratiques actuelles, ainsi que la promotion de l'utilisation de sols pleins bien entretenus et recouverts de litière. Il est recommandé de fournir des enrichissements tels que des brosses et du fourrage grossier, ainsi qu'une aire de repos extérieure pour les bovins en stabulation. Les bovins gardés à l'extérieur devraient avoir accès à une aire de couchage sèche et à suffisamment d'ombre. L'eau devrait être fournie à volonté par le biais de grandes surfaces d'eau ouvertes, et l'utilisation d'abreuvoirs à tétine devrait être évitée. Il convient d'éviter de mélanger des animaux non familiers et de veiller à ce que les groupes restent stables. Les mutilations doivent être évitées, mais si elles sont pratiquées, une combinaison d'analgésie et d'anesthésie doit être appliquée quel que soit l'âge du veau. Le sevrage précoce des veaux allaitants devrait être évité (≤ 6 mois). Les animaux homozygotes pour l'allèle culard devraient être exclus de la reproduction. Les ABM sélectionnées pour être collectées en abattoir afin de contrôler certaines des conséquences très importantes en matière de bien-être pour les bovins à l'engrais à la ferme sont l'état corporel, le pourcentage de graisse de la carcasse, le taux de condamnation des carcasses, les lésions pulmonaires et les lésions cutanées. Les principaux manques de données identifiés sont les valeurs seuils de fibres alimentaires, des ABM pour l'aptitude au transport et les effets potentiels à long terme des mutilations sur la sensibilisation à la douleur.

Lien vers l'infographie de l'EFSA

Résumé en anglais (original) : This Scientific Opinion provides an assessment of beef cattle welfare focusing on risks related to flooring, water access, nutrition and feeding, high environmental temperatures, lack of environmental enrichment, lack of outdoor access, minimum space allowance and mixing practices. In addition, risks related to pasture and feedlots, weaning of suckler calves, mutilations (castration, disbudding, dehorning and tail docking), and to breeding practices (hypermuscularity, dystocia and caesarean sections, polledness, maternal ability and temperament) are assessed. Decision-making criteria for the euthanasia of cull cows are also addressed. A

selection of animal-based measures (ABMs) suitable for collection at slaughterhouses is proposed to monitor on-farm welfare of fattening cattle. Recommendations to improve the welfare of housed fattening cattle include increasing space allowance and feeding more roughage in relation to current practice, and promoting the use of well-managed bedded solid floors. Provision of enrichment such as brushes and roughage and an outdoor loafing area for housed cattle are recommended. Cattle kept outdoors should have access to a dry lying area and sufficient shade. Water should be provided *ad libitum* via large open water surfaces, and the use of nipple drinkers should be avoided. Mixing of unfamiliar cattle should be avoided and groups should be kept stable. Mutilations should be abstained from, but if carried out, a combination of analgesia and anaesthesia should be applied regardless of the calf's age. Early weaning of suckler calves should be avoided (≤ 6 months). Homozygous double-muscled animals should be excluded from breeding. Selected ABMs for collection at slaughterhouses to monitor some of the highly relevant welfare consequences experienced by fattening cattle on farm are body condition, carcass fat levels, carcass condemnation, lung lesions and skin lesions. Key data gaps identified are thresholds for dietary fibre, ABM thresholds for fitness for transport and potential long-term effects of mutilations on pain sensitisation.

[Link to EFSA infographic](#)

Élevage de précision et IA

[12/09/2025 : "L'IA ne remplacera pas l'éleveur" : elle peut contribuer au bien-être animal](#)

Type de document : article publié dans [La Montagne](#)

Auteur : AFP

Extrait : L'IA peut contribuer au bien-être animal et à la lutte contre le changement climatique, estime Florence Gondret, directrice de recherches à l'Institut français de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), selon l'AFP. La spécialiste de la physiologie des animaux de ferme donnera une conférence sur l'IA au Salon international de l'élevage, le Space, organisé du 16 au 19 septembre à Rennes (Ille-et-Vilaine).

L'IA favorise-t-elle plutôt une agriculture intensive ?

C'est vrai qu'on manque encore de recul pour savoir vraiment qui va pouvoir s'emparer de l'IA. Mais l'agriculteur est très souvent déjà un agriculteur numérique. Aujourd'hui, 50 % des éleveurs laitiers en Bretagne (ouest) ont un robot de traite, les deux tiers des éleveurs caprins ont au moins un outil connecté. L'IA est finalement un appui au savoir-faire de l'éleveur, un prolongement de ce qu'il peut observer par lui-même : elle offre une capacité de suivi en temps réel, sur des grandes périodes, là où l'éleveur ne peut pas être 24 heures sur 24 en train de regarder ses animaux. Aujourd'hui, en agriculture, et en particulier en élevage, plusieurs exemples montrent que l'IA permet de progresser et de s'inscrire dans ce qu'on appelle les principes agroécologiques, donc de reconnexion à la nature. Dans le domaine de la santé, on est capable de diagnostiquer plus précocement une infection respiratoire ou un mal-être de l'animal, avant que le vétérinaire ou l'éleveur ne détectent les premiers signes.

L'IA va-t-elle inéluctablement pousser à plus d'automatisation ?

Non, l'IA ne remplacera pas l'éleveur, c'est un outil d'appui dans un certain nombre de décisions mais elle ne pourra pas remplacer le savoir-faire paysan. L'idée, c'est de l'aider dans la pénibilité de certaines tâches, de le remplacer là où l'automatisation est intéressante et où la capacité de décision par un humain a finalement peu d'importance, pour lui permettre d'avoir plus de temps de qualité à passer auprès de ses animaux.

L'IA appliquée à l'élevage va-t-elle fatalement aggraver le réchauffement climatique ?

L'agriculture est basée sur le vivant, il faut se poser la question des usages qu'on veut faire de l'IA et des bénéfices qu'on en espère. Le pari qu'on fait, c'est que l'IA va nous aider à lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique, en permettant par exemple de réduire les émissions de méthane par les systèmes ruminants, en permettant de réduire les pollutions azotées par les porcins, en améliorant le bien-être de l'animal et en détectant plus précocement des problèmes pour pouvoir réagir sans utiliser de médicaments.

Éthique-sociologie-philosophie-droit

06/08/2025 : Cross-cultural variation in understanding of animal welfare principles and animal management practices among veterinary and animal welfare professionals in the UK and Japan

Type de document : enquête scientifique publiée dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : Yuki Otani, Mariko Kanamori, Hiromi Kato, Cathy M. Dwyer

Résumé en français (traduction) : Variation interculturelle de la compréhension des principes du bien-être animal et des pratiques de gestion des animaux chez les vétérinaires et les professionnels du bien-être animal au Royaume-Uni et au Japon

L'Organisation mondiale de la santé animale décrit le bien-être animal comme un "sujet complexe et à multiples facettes, avec des dimensions scientifiques, éthiques, économiques, culturelles, sociales, religieuses et politiques". Dans cette étude, une enquête en ligne en anglais et en japonais a été élaborée sur la base des cinq libertés, dans le but d'étudier les attitudes des vétérinaires et des spécialistes du comportement et du bien-être des animaux au Royaume-Uni (RU) et au Japon à l'égard de la gestion des animaux de compagnie, d'élevage, d'expérimentation, de zoo et de la faune sauvage. Les personnes interrogées au Royaume-Uni (n = 212) connaissaient mieux les cinq libertés que celles du Japon (n = 321), mais les deux pays avaient tendance à donner la priorité aux attributs liés à la survie (santé et nutrition) plutôt qu'aux attributs liés à la situation (comportement) et à l'impact sur l'environnement (inconfort). Au Japon, cependant, les répondants ont été moins nombreux que ceux du Royaume-Uni à reconnaître l'importance de la "liberté d'exprimer un comportement normal" pour les animaux domestiques. Dans les vignettes présentant des situations pratiques de gestion des chats et d'euthanasie des chiens, les répondants britanniques considèrent que l'accès à l'extérieur représente une meilleure gestion pour le bien-être des chats, tandis que la plupart des répondants japonais pensent que les chats devraient être entièrement gérés à l'intérieur, bien que les avantages et les risques liés à l'accès à l'extérieur soient reconnus de la même manière dans les deux pays. Pour la vignette de la douleur du chien liée à une tumeur incurable, la douleur intense et le stress mental du chien ont motivé les répondants des deux pays à envisager l'euthanasie. Cependant, pour les Japonais, les données suggèrent que le stress mental n'est pas

associé à l'incapacité du chien à exprimer un comportement normal. Ces données soulignent l'importance de comprendre la manière dont les gens perçoivent les animaux dans différents contextes et l'intérêt de prendre en compte les différentes approches culturelles.

Résumé en anglais (original) : The World Organisation for Animal Health describes animal welfare as a “complex and multi-faceted subject with scientific, ethical, economic, cultural, social, religious and political dimensions.” In this study, an online survey in English and Japanese was developed based on the Five Freedoms, with the aim of investigating attitudes of veterinarians and behaviour/welfare scientists in the United Kingdom (UK) and Japan toward management of companion, farmed, experimental, zoo and wildlife animals. Respondents from the UK (n = 212) were more familiar with the Five Freedoms than those from Japan (n = 321) but both countries tended to prioritise ‘survival-related’ attributes (health and nutrition) over ‘situation-related’ attributes (behaviour) and the environmental impacts (discomfort). In Japan, however, fewer respondents recognised the ‘Freedom to express normal behaviour’ as important for domesticated animals compared to UK respondents. When considering vignettes with practical situations of cat management and dog euthanasia, UK respondents considered the provision of outdoor access to represent better management for cat welfare while most Japanese respondents thought cats should be managed entirely indoors, although the benefits and risks of going outdoors were similarly recognised in both countries. For the vignette of dog pain relating to an incurable tumour, severe pain and the dog’s mental stress motivated respondents from both countries to consider euthanasia. However, for Japanese respondents, the data suggested a perception that mental stress did not have an association with the dog’s inability to express normal behaviour. These data highlighted the importance of understanding the manner in which people perceive animals in different contexts and the value of considering different cultural approaches.

16/07/2025 : Change the world farm by farm: The moral care of audit and the paradox of animal welfare inspection in Europe

Type de document : article sociologique publié dans [Journal of the Royal Anthropological Institute](#)

Auteur : Mc Loughlin

Résumé en français (traduction) : Changer le monde ferme après ferme : la dimension morale de l'audit et le paradoxe du contrôle du bien-être animal en Europe

Lors des inspections européennes portant sur le bien-être animal dans les élevages et à l'abattoir, les inspecteurs sont confrontés à des dilemmes moraux qui révèlent le paradoxe au cœur même du bien-être animal. Face à la dure réalité de l'agriculture industrielle, non seulement leurs visions idéalisées du bien-être animal sont irréalisables, mais les inspecteurs contribuent eux-mêmes à perpétuer des normes de bien-être qu'ils jugent insatisfaisantes et parfois inadéquates. Une étude ethnographique menée dans quatre pays européens approfondit la pratique morale des soins et la manière dont les systèmes épistémiques vétérinaires ont été soumis à la logique des audits. En me concentrant sur ceux qui effectuent les audits, ces acteurs apparemment « puissants » qui sont rarement étudiés dans la littérature sur les audits, j'examine la manière dont les inspecteurs négocient le bien-être des agriculteurs, des animaux et leur propre bien-être à travers le regard des audits vétérinaires. Cela englobe l'expertise vétérinaire et les indicateurs réglementaires, mais n'est pas sans être influencé par les intérêts des éleveurs et des animaux dont ils sont chargés de protéger

le bien-être. Dotés d'un pouvoir illusoire, les inspecteurs atténuent l'aliénation liée à l'audit en innovant pour apporter des changements significatifs. Dans un contexte où les connaissances vétérinaires jouent un rôle de plus en plus important dans la médiation des relations entre les humains et les animaux, cet article fait progresser le domaine émergent de l'anthropologie vétérinaire en décrivant comment la culture de l'audit affecte les soins qui animent l'expertise vétérinaire.

Résumé en anglais (original) : In European animal welfare inspection on farms and at slaughter, inspectors encounter moral challenges that reveal the paradox at the heart of animal welfare. Against the harsh realities of industrial agriculture, not only are their idealized notions of animal wellbeing unrealizable, but inspectors are instrumental in perpetuating standards of welfare that they feel are unsatisfactory and at times inadequate. An ethnographic study across four European countries elaborates on the moral practice of care and the ways that veterinary epistemic regimes have been captured by audit rationalities. By focusing on those who audit, the ostensibly 'powerful' actors who are rarely studied in audit literature, I examine the ways that inspectors negotiate farmer, animal and their own welfare through the veterinary-audit gaze. This encompasses veterinary expertise and regulatory indicators but is not unaffected by farmer interests and the animals whose welfare they are responsible for safeguarding. Burdened with an illusory form of power, inspectors mitigate the alienation of audit by innovating ways to make a difference that counts. Amidst the growing prominence of veterinary knowledges in mediating human-animal relations, this article advances the emerging field of veterinary anthropology by describing how audit culture erodes the care that animates veterinary expertise.

15/06/2025 : [Balancing culinary excellence with ethical responsibility: A scientific perspective on animal welfare in gastronomy](#)

Type de document : article de revue publié dans l'[International Journal of Gastronomy and Food Science](#)

Auteurs : Anastasio Argüello, Marta González-Cabrera, Antonio Morales-de la Nuez, Lorenzo E. Hernández-Castellano, Manuel Betancor-Sánchez, Noemí Castro

Résumé en français (traduction) : Concilier excellence culinaire et responsabilité éthique : regard scientifique sur le bien-être animal dans la gastronomie

L'industrie culinaire ne recherche pas seulement l'excellence gastronomique, elle doit également répondre aux préoccupations croissantes de la société en matière de bien-être animal. Cette étude explore les avancées scientifiques et technologiques qui influencent le bien-être animal dans le système alimentaire contemporain, en identifiant cinq étapes critiques de la chaîne de valeur : l'élevage et la reproduction des animaux, le transport et la manipulation, les pratiques d'abattage, la distribution et l'approvisionnement, et la préparation culinaire, où convergent tensions éthiques et risques pour le bien-être animal. Cette étude synthétise les cadres de référence en matière de bien-être, des « cinq libertés » aux modèles basés sur la sensibilité et la compétence, en soulignant les lacunes empiriques, en particulier pour les crustacés et les insectes, qui ont conduit à des interdictions préventives telles que celle de la Suisse concernant l'ébouillantage des homards vivants. Elle répertorie les innovations clés, les étapes réglementaires importantes pour la viande

cultivée en laboratoire du 21 mars et de juillet 2023, les analogues végétaux, de la protéine de pois au seitan, et les applications émergentes à base de protéines d'insectes, et évalue leur potentiel pour dissocier la qualité gastronomique de la souffrance animale. En comparant les cadres réglementaires de l'UE et des États-Unis et les systèmes de certification privés, elle identifie la fragmentation des normes comme un obstacle à la cohérence de la conformité de la chaîne d'approvisionnement. Le document se termine par une feuille de route visant à intégrer la science du bien-être animal dans les programmes d'enseignement culinaire, à favoriser les partenariats multipartites et à tirer parti des technologies d'élevage de précision et d'agriculture verticale pour promouvoir une gastronomie durable, responsable et respectueuse.

Résumé en anglais (original) : The culinary industry not only seeks gastronomic excellence but must also address society's mounting concern for animal welfare. This review explores scientific and technological advances shaping animal welfare across the contemporary food system, mapping five critical value-chain stages, animal breeding and rearing; transport and handling; slaughter practices; distribution and procurement; and culinary preparation, where ethical tensions and welfare risks converge. It synthesizes welfare frameworks from the "Five Freedoms" to sentience-based and competence models, highlighting empirical gaps, particularly for crustaceans and insects, that have prompted precautionary bans such as Switzerland's prohibition on boiling lobsters alive. It is catalog key innovations, cultured meat regulatory milestones on March 21 and July 2023, plant-based analogues from pea protein to seitan, and emerging insect-protein applications and assess their potential to decouple gastronomic quality from animal harm. By comparing EU and US regulatory frameworks and private certification schemes, it identify fragmented standards as a barrier to coherent supply-chain compliance. The paper concludes by outlining a roadmap to integrate animal welfare science into culinary curricula, foster multi-stakeholder partnerships, and leverage precision livestock and vertical-farming technologies to advance a sustainable, responsible, and compassionate gastronomy.

Évaluation du bien-être et étiquetage

01/09/2025 : [Are higher-welfare systems really too costly or inefficient?](#)

Type de document : article publié dans [Poultry World](#)

Auteur : Tony Mcdougal

Extrait en français (traduction) : Les systèmes favorisant le bien-être animal sont-ils vraiment trop coûteux ou inefficaces ?

Un [nouvel article publié dans la revue Nature Food](#) évalue l'impact de l'Engagement européen sur le poulet, une initiative appelant les entreprises alimentaires à adopter des races à croissance plus lente et des normes de bien-être plus élevées. Alors que les inquiétudes liées à l'augmentation des coûts et des émissions ont constitué des obstacles à l'adoption de ces mesures, l'article cherche à relativiser ces inquiétudes.

Remise en question des hypothèses

Par exemple, en utilisant les coûts de l'externalité carbone de l'UE (le coût pour les entreprises d'émettre une tonne de CO₂ dans le cadre du système européen d'échange de quotas d'émission),

les travaux ont montré qu'il en coûte moins d'un centième de centime pour éviter chaque heure de douleur intense, ce qui équivaut aux émissions produites par la conduite d'une voiture standard sur une distance d'environ 15 mètres.

L'étude montre que le passage de races de poulets à croissance rapide à des races à croissance plus lente, conformément à l'Engagement européen sur le poulet, permet d'éviter au moins 15 à 100 heures de douleur intense par oiseau, pour un coût supérieur de seulement 1 USD par kg de viande. Ces résultats remettent en question les hypothèses selon lesquelles les systèmes de bien-être supérieur sont trop coûteux ou inefficaces, et offrent un cadre solide pour évaluer les considérations relatives au bien-être, à l'économie et à l'environnement.

Mesures environnementales

Elles remettent également en question l'idée que l'intensification de l'agriculture animale, axée sur une croissance plus rapide, peut être défendue pour des raisons environnementales, étant donné les dommages disproportionnés et graves causés au bien-être par la production intensive et les différences minimales en matière de mesures environnementales.

La recherche applique le cadre de l'empreinte de bien-être, une méthode scientifique qui permet désormais de chiffrer le bien-être des animaux. Appliquée aux poulets de chair, les vertébrés terrestres les plus peuplés de la planète (plus de 70 milliards d'oiseaux chaque année), elle révèle le bilan des pratiques industrielles actuelles : les taux de croissance rapides entraînent des boiteries généralisées, des problèmes cardiovasculaires, un stress thermique et une faim chronique, qui provoquent des douleurs invalidantes et atroces.

Faire du bien-être animal une priorité politique

"Ce ne sont pas des valeurs abstraites. Elles nous permettent de mettre le bien-être animal sur le même pied que d'autres priorités politiques", a déclaré le Dr Kate Hartcher, chercheur principal au Welfare Footprint Institute et l'un des auteurs de l'article. "Lorsque l'on compare le coût de l'évitement d'une douleur intense au coût d'autres externalités, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les estimations de l'impact sur le bien-être incluent également les conditions cachées des oiseaux parents utilisés pour produire les poulets de chair. Parce qu'ils partagent la même génétique de croissance rapide et de prise de poids, mais qu'ils doivent survivre beaucoup plus longtemps, ces oiseaux doivent être soumis à de sévères restrictions alimentaires, ce qui se traduit par une faim permanente et des milliers d'heures de détresse intense. (...)

Comprendre l'impact du bien-être animal

Jusqu'à présent, le bien-être animal ne disposait pas d'une mesure standardisée pouvant être intégrée aux indicateurs financiers et environnementaux. Le cadre de l'empreinte bien-être comble cette lacune en permettant de comprendre et de comparer les impacts sur le bien-être animal à l'aide d'unités communes et faciles à comprendre.

Ce travail marque un tournant dans la manière dont le bien-être animal est pris en compte dans les systèmes alimentaires. En fournissant un moyen clair et scientifique de mesurer l'expérience des animaux, le cadre de l'empreinte bien-être permet de mener des réformes significatives et de s'assurer que les animaux ne sont plus laissés pour compte. (...)

Extrait en anglais (original) : A [new commentary published in the journal *Nature Food*](#) evaluates the impacts of the European Chicken Commitment, an initiative calling on food companies to adopt slower-growing breeds and higher welfare standards. While concerns over increased costs and emissions have been barriers to adoption, the paper looks to put those concerns into perspective.

Challenging assumptions

For example, using EU carbon externality costs (the cost for companies to emit 1 tonne of CO₂ under the EU Emissions Trading System), the work showed that it costs less than one-hundredth of a cent to prevent each hour of intense pain, which is equivalent to the emissions from driving a standard car for about 15 m.

The paper shows that switching from fast-growing to slower-growing chicken breeds, in line with the European Chicken Commitment, prevents at least 15-100 hours of intense pain per bird, at a cost of just US\$1 more per kg of meat. The findings challenge assumptions that higher-welfare systems are too costly or inefficient, and offer a robust framework for weighing welfare, economic, and environmental considerations.

Environmental metrics

They also call into question the idea that the intensification of animal agriculture, with a focus on faster growth, can be defended on environmental grounds, given the disproportionate and severe welfare harms intensive production entails and the minimal differences in environmental metrics. The research applies the Welfare Footprint Framework, a scientific method that now makes it possible to put numbers on animal welfare. When applied to broilers – the most populous land vertebrates on earth (more than 70 billion birds each year) – it reveals the toll of current industrial practices; rapid growth rates lead to widespread lameness, cardiovascular problems, heat stress, and chronic hunger, leading to disabling and excruciating pain.

Making animal welfare a priority policy

“These are not abstract values. They allow us to put animal welfare on the same footing as other policy priorities,” said Dr Kate Hartcher, senior researcher at the [Welfare Footprint Institute](#) and one of the authors of the paper. “When you compare the cost of avoiding intense pain to the cost of other externalities, the numbers speak for themselves.”

The welfare impact estimates also include the hidden conditions of the parent birds used to produce meat chickens. Because they share the same genetics for fast growth and weight gain but need to survive for much longer, these birds must be severely feed-restricted, resulting in lifelong hunger and thousands of hours in intense distress. (...)

Understanding animal welfare impacts

Until now, animal welfare has lacked a standardised metric that can be integrated alongside financial and environmental indicators. The Welfare Footprint Framework fills that gap, enabling animal welfare impacts to be understood and compared in common and easy-to-understand units. This work marks a turning point in how animal welfare is considered in food systems. By providing a clear, science-based way to measure animals’ experiences, the Welfare Footprint Framework makes it possible to drive meaningful reforms and ensure animals are no longer left out of the conversation. (...)

Gestion des populations et bien-être animal

[03/08/2025 : A Maisons-Alfort, un centre de soins débordé par le nombre des animaux recueillis : « On a passé quelques nuits blanches »](#)

Type de document : article publié dans [Le Monde](#) (réservé aux abonnés)

Auteur : Lina Tamine

Extrait : Un à un, les oiseaux sont saisis avec précaution, puis nourris de grillons à l'aide d'une pince. Au centre d'accueil des animaux sauvages Faune Alfort, situé au sein de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (Val-de-Marne), des soigneurs, stagiaires et bénévoles, vêtus de blouses bleues et blanches, se croisent et s'affairent sept jours sur sept.

Deux stagiaires de l'association (...) s'occupent de nourrir quelque 250 jeunes martinets recueillis ces dernières semaines, dans une pièce réaménagée pour l'occasion. (...) En attendant des conditions météorologiques favorables à leur relâcher, les oisillons sont installés dans des cartons et nécessitent des soins constants. « *On les nourrit quatre fois par jour, nos journées sont consacrées à cela* », précise-t-il. [fin de la partie disponible sans abonnement]

[22/07/2025 : Domestic cat management in the UK: learnings from a global perspective](#)

Type de document : article de revue publié dans [Frontiers in Veterinary Science](#)

Auteurs : Jenni L. McDonald, Dave J. Hodgson, Claire Roberts, Lauren Finka, Vicky Halls, Rae Foreman-Worsley

Résumé en français (traduction) : Gestion des chats domestiques au Royaume-Uni : enseignements à tirer au niveau mondial

La surpopulation des chats domestiques peut avoir des conséquences négatives pour les chats, les humains et l'environnement. Une approche globale de la gestion nécessite un système de services prenant en compte les chats domestiques, ceux vivant dans des refuges et ceux vivant en liberté. La gestion de la population doit également être envisagée à l'échelle locale, en tenant compte des spécificités de chaque environnement, tant pour les chats que pour les humains. Il n'existe pas de solution simple et globale pour gérer efficacement la population féline. Pour améliorer la gestion à long terme, il faut s'attaquer aux causes profondes de la surpopulation, plutôt que de se contenter de contrôler le nombre de chats errants. Le rôle des organisations de placement peut être optimisé en n'accueillant que les chats qui peuvent être placés et en gérant les autres chats errants par des interventions au niveau communautaire. Ces approches sont bénéfiques pour le bien-être des chats et de leurs soigneurs, et contribuent en fin de compte à aider davantage de chats. Les processus démographiques, notamment la reproduction et la survie des chats, ainsi que la capacité d'accueil de leur environnement, doivent également être pris en compte dans la gestion des chats errants sans propriétaire. Les effets compensatoires, tels que le déplacement de chats provenant de populations voisines sans propriétaire ou avec propriétaire à la suite d'une baisse de population due à la stérilisation et au retour ou au placement, peuvent contribuer au succès limité des programmes de gestion. La sensibilisation des personnes qui s'occupent des chats à l'alimentation et à son effet sur la capacité d'accueil locale est susceptible de constituer un élément précieux de la gestion des populations. Une meilleure compréhension des processus démographiques des chats domestiques et des caractéristiques, attitudes et comportements des membres des communautés locales permettra de tempérer les attentes irréalistes quant au succès de la gestion des populations. La réduction significative des effectifs par le biais de la mortalité naturelle peut prendre du temps, et les réductions à court terme peuvent être trompeuses, car les populations peuvent revenir en raison de processus compensatoires. Cette compréhension plus large, tant au sein des communautés

concernées que parmi les personnes qui participent activement à la gestion, est essentielle pour élaborer des solutions pratiques avec des résultats réalistes. En effet, lorsqu'il y a des chats domestiques ou des chats errants sans propriétaire dans le voisinage, la gestion de la population doit être considérée comme un ensemble de services permanents qui doivent être maintenus et adaptés au fil du temps.

Résumé en anglais (original) : The overpopulation of domestic cats has the potential to result in negative outcomes for cats, people and the surrounding environment. A whole-population approach to management requires a system of services considering owned, shelter and free-living, unowned cats. Population management should also be considered at a localised level, with thought given to the unique populations of both cats and people in each environment. There is no simple, overarching solution to effective cat population management. Long-term management improvements require the addressing of root causes of overpopulation, rather than simply controlling the abundance of unowned cats. The role of rehoming organisations can be optimised by taking in only those cats that are suitable for rehoming and managing other unowned cats through community-level interventions. These approaches are beneficial for cat welfare, the welfare of cat carers and ultimately help more cats. Population processes, including reproductive output and survival of cats, and the carrying capacity offered by their environment, should also be critical considerations for the management of free-living, unowned cats. Compensatory effects, such as the movement of cats from neighbouring unowned or owned populations following population declines due to trap-neuter-return or rehoming, may contribute to the limited success of management programs. Education of cat carers around feeding and its effect on local carrying capacity is likely to be a valuable component of population management. Unrealistic expectations for the success of population management will be mitigated via better understanding of the population processes of domestic cats and of the attributes, attitudes and behaviours of people within local communities. It can take time for population numbers to reduce meaningfully via natural-cause mortality, and short-term population reductions can be misleading as populations may return due to compensatory processes. This wider understanding both within affected communities and for those actively participating in management is critical to developing practical solutions with realistic outcomes. Indeed, where there are owned cats or neighbouring free-living, unowned cats, then population management should be considered a permanent range of services that need to be sustained and adapted over time.

Invertébrés

[15/08/2025 : Assessing the Welfare of Spiny Lobsters and True Lobsters in Aquaria: Biology-Informed Best-Practice Guidelines for Captive Conditions](#)

Type de document : Synthèse scientifique publiée dans [Animals](#)

Auteurs : Fruscella L., Elwood R.W., Passantino A.

Résumé en français (traduction) : Évaluation du bien-être des langoustes et des homards dans les aquariums : lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de conditions de captivité fondées sur la biologie

Le bien-être des crustacés décapodes détenus en captivité, que ce soit dans des aquariums, des centres de détention, des restaurants de fruits de mer, des supermarchés ou des poissonneries, fait l'objet d'une attention et d'une préoccupation croissantes. Cette étude se concentre sur trois espèces que l'on trouve couramment dans les environnements commerciaux européens : la langouste européenne (*Palinurus elephas*), le homard européen (*Homarus gammarus*) et le homard américain (*Homarus americanus*). Nous examinons la biologie et l'écologie comportementale de ces décapodes, en mettant l'accent sur leurs habitudes naturelles et leurs exigences environnementales. Sur la base des connaissances scientifiques actuelles, nous proposons des conditions de confinement mieux adaptées à leurs besoins biologiques et comportementaux. Ces crustacés sont couramment soumis à des environnements captifs stressants caractérisés par la surpopulation, l'immobilisation des pinces par le baguage, l'absence d'abris ou de cachettes et l'exposition continue à un éclairage direct. Ces pratiques contrastent fortement avec les comportements innés et les habitats naturels des animaux, compromettant probablement leur santé physique et leur bien-être psychologique. Il est donc recommandé que les langoustes et les homards soient séparés et stockés à une densité appropriée, que chaque animal dispose d'un abri et d'un espace suffisant pour se retourner, que les vraies langoustes n'aient jamais les pinces attachées, qu'aucune lumière directe ne soit placée au-dessus des aquariums et que la qualité de l'eau soit régulièrement contrôlée. En explorant les problèmes de bien-être associés au confinement de ces espèces, cette étude vise à promouvoir une approche plus éthique et plus humaine de leurs soins dans les environnements commerciaux, et à encourager les pratiques qui améliorent leur qualité de vie en captivité.

Résumé en anglais (original) : The welfare of decapod crustaceans held in captivity, whether in aquariums, holding facilities, seafood restaurants, supermarkets, or fishmongers, is attracting growing attention and concern. This review focuses on three species that are commonly found in European commercial environments: the European spiny lobster (*Palinurus elephas*), the European lobster (*Homarus gammarus*), and the American lobster (*Homarus americanus*). We examine the biology and behavioural ecology of these decapods, emphasising their natural habits and environmental requirements. Based on current scientific knowledge, we propose conditions for their confinement that better align with their biological and behavioural needs. These crustaceans are commonly subjected to stressful captive environments characterised by overcrowding, claw immobilisation through banding, an absence of shelter or hiding spaces, and continuous exposure to direct lighting. Such practices contrast starkly with the animals' innate behaviours and natural habitats, likely compromising their physical health and psychological welfare. It is thereby recommended that spiny lobsters and lobsters be kept separated and stocked at an appropriate density, that each animal should be provided with a shelter and have enough space to turn around, that true lobsters should never have their claws tied, that no direct light should be placed above the aquaria, and that water quality should be routinely monitored. By exploring the welfare challenges associated with confining these species, this review aims to promote a more ethical and humane approach to their care in commercial settings, and to encourage practices that enhance their quality of life in captivity.

Logement et enrichissement

01/09/2025 : Structuring and enriching the rearing environment in conventional broiler chicken production: effects on behavioral indicators, emotional states, and cecal microbiota composition

Type de document : article scientifique publié dans [Poultry Science](#)

Auteurs : M. Guinebrière, M. Guyard-Nicodème, F. Mocz, L. Calandreau, A. Scheubel, J.P. Moysan, M. Chemaly, A. Keita, L. Warin

Résumé en français (traduction) : Structuration et enrichissement de l'environnement d'élevage dans la production conventionnelle de poulets de chair : effets sur les indicateurs comportementaux, les états émotionnels et la composition du microbiote cœcal

La mise à disposition d'une variété d'éléments dans l'environnement d'élevage peut constituer un moyen prometteur de faire évoluer la production conventionnelle de poulets de chair vers des systèmes de production plus respectueux des animaux. Cette étude visait à étudier l'effet d'un environnement d'élevage complexe et structuré sur le bien-être des poulets de chair en comparant trois salles enrichies complexes (E) avec des repères visuels et de multiples éléments pour le repos ou l'exploration, à trois salles de contrôle (C) avec des enrichissements minimaux. Chaque salle accueillait 2 450 poulets Redbro et bénéficiait de la lumière naturelle. Nous avons évalué l'influence de l'environnement d'élevage sur le comportement des poulets, leur état émotionnel et la composition du microbiote cœcal à la fin de la période d'élevage. Les poulets E se sont levés, ont cherché de la nourriture et se sont déplacés plus souvent que les poulets C (par exemple, 38 % contre 19 % de marche ; 4 % contre 1 % de recherche de nourriture, $P \leq 0,001$), alors que la fréquence des bains de poussière n'était pas différente. Dans les tests de groupe, les poules E étaient plus susceptibles de s'approcher et de picorer un nouvel objet ou un nouvel humain ($P \leq 0,05$), ce qui suggère une diminution de la peur et une augmentation de la curiosité. Dans le test du détour, les poules E sont sorties plus fréquemment de la zone en forme de U ($P \leq 0,001$) et ont moins vocalisé ($P = 0,004$), ce qui indique une plus grande motivation exploratoire et peut-être une meilleure cognition spatiale. L'analyse du microbiote n'a révélé aucune différence dans la diversité alpha, mais la diversité bêta différait significativement entre les traitements ($P \leq 0,001$). Les poulets E avaient des abondances relatives plus élevées de Bacteroidota, tandis que les poulets C avaient plus de Bacillota. Dans l'ensemble, l'environnement complexe a favorisé les comportements naturels, réduit la réactivité émotionnelle et modifié la composition du microbiote intestinal, soutenant son potentiel d'amélioration du bien-être des poulets de chair dans des conditions semi-commerciales.

Résumé en anglais (original) : Providing a variety of elements in the rearing environment may offer a promising way to transition conventional broiler production towards more animal-friendly production systems. This study aimed to investigate the effect of a complex and structured rearing environment on broiler welfare by comparing three complex enriched rooms (E) with visual cues and multiple elements for resting or exploration, to three control rooms (C) with minimal enrichments. Each room housed 2450 Redbro chickens and received natural light. We evaluated how the rearing environment influenced chicken behavior, emotional state, and the cecal microbiota composition at the end of the rearing period. E chickens stood, foraged and moved more often than C chickens (e.g.

38% vs. 19% walking; 4% vs. 1% foraging, $P \leq 0.001$), while dustbathing frequency did not differ. In group-based tests, E chickens were more likely to approach and peck at a novel object or human ($P \leq 0.05$), suggesting reduced fearfulness and increased curiosity. In the detour test, E chickens exited the U-shaped area more frequently ($P \leq 0.001$) and vocalized less ($P = 0.004$), indicating greater exploratory motivation and possibly better spatial cognition. Microbiota analysis revealed no differences in alpha diversity, but beta diversity differed significantly between treatments ($P \leq 0.001$). E chickens had higher relative abundances of Bacteroidota, while C chickens had more Bacillota. Overall, the complex environment promoted natural behaviors, reduced emotional reactivity, and altered gut microbiota composition, supporting its potential to improve broiler welfare under semi-commercial conditions.

21/08/2025 : Small mammal owners' experiences of housing challenges and animal welfare: A COM-B and word frequency analysis

Type de document : article scientifique publié dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : Carroll G, Taylor K, Stallard C, Wills A.

Résumé en français (traduction) : Expériences des propriétaires de petits mammifères en ce qui concerne les problèmes de logement et le bien-être des animaux : Une analyse COM-B et de la fréquence des mots

Les petits mammifères sont particulièrement dépendants du logement et de l'élevage fournis par leur propriétaire, mais ils sont souvent détenus dans des conditions qui ne répondent pas à leurs besoins en matière de bien-être. Cette étude a utilisé le modèle COM-B (Capability, Opportunity, Motivation = Behaviour) pour identifier les facteurs comportementaux qui influencent l'offre de logement chez 723 propriétaires britanniques de petits mammifères. Ce modèle de comportement humain propose que le comportement se produise lorsque les individus ont la capacité, l'opportunité et la motivation d'agir. Les propriétaires des huit espèces de petits mammifères les plus couramment détenues ont été interrogés : lapins (*Oryctolagus cuniculus*), cochons d'Inde (*Cavia porcellus*), hamsters (*Cricetinae*), gerbilles (*Gerbillinae*), rats (*Rattus norvegicus*), souris (*Mus musculus*), chinchillas (*Chinchilla lanigera*) et degus (*Octodon degus*). L'opportunité, en particulier la disponibilité d'enclos appropriés, est apparue comme le principal obstacle, tandis que la capacité et la motivation ont été identifiées comme des facilitateurs, la plupart des propriétaires d'animaux de compagnie étant désireux et capables d'assurer de bons niveaux de bien-être. Les approches des propriétaires en matière d'évaluation de la santé et du bien-être à domicile ont été examinées par le biais d'une analyse qualitative de la fréquence des mots, les réponses étant mises en correspondance avec le modèle des cinq domaines. Cette analyse s'est concentrée sur les lapins, les cochons d'Inde, les rats et les hamsters, les données disponibles pour les autres espèces étant limitées. Dans l'ensemble, les indicateurs comportementaux ont été le plus souvent utilisés pour identifier les aspects positifs de la santé et du bien-être, tandis que les signes nutritionnels et physiques ont été le plus souvent cités pour les états négatifs. Les changements dans le comportement alimentaire ont été les indicateurs de mauvaise santé ou de mauvais bien-être les plus fréquemment cités pour les quatre espèces, ce qui suggère qu'ils peuvent servir d'indicateurs pratiques de santé et de bien-être pour les propriétaires. L'amélioration de l'accès à un logement approprié et l'étude plus approfondie du comportement alimentaire en tant qu'indicateur précoce de

la santé et du bien-être peuvent contribuer à améliorer les conditions d'élevage des petits mammifères de compagnie.

Résumé en anglais (original) : Small mammals are particularly dependent on owner-provided housing and husbandry yet are frequently kept in conditions that do not meet their welfare needs. This study used the COM-B model (Capability, Opportunity, Motivation = Behaviour) to identify behavioural drivers influencing housing provision among 723 UK small mammal pet owners. This model of human behaviour proposes that behaviour occurs when individuals have the capability, opportunity, and motivation to act. Owners of the eight most commonly kept small mammal species were surveyed: rabbits (*Oryctolagus cuniculus*), guinea pigs (*Cavia porcellus*), hamsters (*Cricetinae*), gerbils (*Gerbillinae*), rats (*Rattus norvegicus*), mice (*Mus musculus*), chinchillas (*Chinchilla lanigera*), and degus (*Octodon degus*). Opportunity, particularly the availability of suitable enclosures, emerged as the primary barrier, while Capability and Motivation were identified as facilitators, with most pet owners willing and able to provide good levels of welfare. Owner approaches to assessing health and welfare at home were examined through qualitative word frequency analysis, with responses mapped to the Five Domains model. This analysis focused on rabbits, guinea pigs, rats, and hamsters due to limited data availability for other species. Overall, behavioural indicators were most commonly used to identify positive health and welfare, while nutritional and physical signs were cited most frequently for negative states. Changes in eating behaviour were the most frequently cited indicators of ill health or poor welfare across all four species, suggesting this may serve as a practical health and welfare indicator for owners. Improving access to suitable housing and further exploring eating behaviour as an early health and welfare indicator may together support better husbandry for small mammal pets.

20/08/2025 : Invited review: Development of a dairy barn concept to improve animal welfare

Type de document : synthèse scientifique disponible avant publication dans [Journal of Dairy Science](#)

Auteurs : R. Wulf, S. Demba, V. Röttgen, J. Langbein, S. Döpjan, B. Weise, S. Rose, A. Sixt, J. Harms, I. Steinhöfel, H.-S. Bruckert, P.A. Guhl, M. Heppelmann, S. Jahn, M.J. Oettler, T. Homeier-Bachmann, L. Bachmann

Résumé en français (traduction) : Revue invitée : Développement d'un concept d'étable laitière pour améliorer le bien-être des animaux

En raison d'exigences politiques et sociétales, les agriculteurs sont tenus de produire de manière économique des produits durables et respectueux des animaux. Des investissements ont été réalisés pour améliorer les conditions de logement des animaux de ferme tels que les bovins, mais d'autres améliorations concernant le bien-être des animaux dans l'élevage laitier sont nécessaires pour regagner l'acceptation de la société. Dans cette étude, nous commençons par donner un bref aperçu des conditions actuelles de logement et de gestion du bétail laitier dans le monde, ainsi que de leur impact sur le bien-être des veaux, des jeunes animaux et des vaches laitières. Ce cadre a servi de base à l'élaboration d'un concept d'étable alternative de démonstration et de recherche, la "future étable laitière" (FEL). La prise en compte du comportement naturel de l'ensemble du bétail d'un troupeau pour améliorer le bien-être des animaux a été cruciale pour ce concept d'étable. Par conséquent, le concept de FEL intègre un troupeau familial qui évite les regroupements et permet

des relations sociales stables, une aire de couchage libre pour permettre le comportement de couchage typique de l'espèce et un accès au pâturage ou à l'enclos pour permettre au bétail de rester à l'intérieur ou à l'extérieur. Ce concept d'étable laitière alternative devrait permettre de répondre aux questions de recherche sur le bien-être des animaux dans un environnement social et physique uniforme dans le cadre d'études à long terme. Le concept de FEL vise à soutenir l'avenir de l'élevage laitier.

Résumé en anglais (original) : Owing to political and societal requirements, farmers are required to produce animal-friendly and sustainable products in an economic manner. Investments have been made to improve housing conditions for farm animals such as cattle, but further improvements regarding animal welfare of dairy husbandry are needed to regain societal acceptance. In this review, we first provide a brief overview of current housing and management conditions of dairy cattle worldwide as well as their impact on animal welfare of calves, young stock, and dairy cows. This framework was the basis to develop a concept for an alternative demonstration and research barn, the “future dairy barn” (FDB). Crucial for this barn concept was the consideration of the natural behavior of all cattle belonging to a herd to improve animal welfare. Consequently, the FDB concept integrated a family herd that avoids regrouping and enables stable social relationships, a free lying area to allow species-typical lying behavior and pasture or paddock access to enable the cattle to stay indoors or outdoors. This alternative dairy barn concept should help answer research questions on animal welfare in a uniform social and physical environment in long-term investigations. The construction of the FDB aims to support the future of dairy farming.

28/07/2025 : Effects of music enrichment on the welfare of small ornamental fishes

Type de document : article scientifique publié dans [Aquaculture Reports](#)

Auteurs : Tianyu Niu, Bochun Xiang, Puyi Huang, Xigui Yang, Longhui Chai

Résumé en français (traduction) : Effets de l'enrichissement musical sur le bien-être des petits poissons d'ornement

L'enrichissement auditif est une méthode émergente pour améliorer le bien-être des poissons d'ornement, mais ses effets restent mal compris. Cette étude a évalué l'influence du style et du tempo de la musique sur les comportements liés au stress et sur la sécrétion de cortisol de deux espèces modèles : le poisson zèbre (*Danio rerio*) et le guppy (*Poecilia reticulata*). Les poissons ($n = 4 \times 3$ par espèce) ont été exposés pendant cinq jours consécutifs (4 h/jour) à l'un des quatre traitements auditifs suivants : piano à tempo lent (PL, 40-65 bpm), piano à tempo rapide (PR, 150-210 bpm), guzheng à tempo lent (GL), guzheng à tempo rapide (GR) - ou silence (témoin). Les comportements positifs (toucher la surface de l'eau, suivre, nager lentement) et négatifs (immobilité, agressions, accélérations brusques) ont été quantifiés à partir d'enregistrements vidéo de 15 minutes. Les concentrations de cortisol dans le corps entier ont été mesurées par ELISA. L'enrichissement musical a affecté de manière significative les réponses comportementales et les niveaux de cortisol (ANOVA, $p \leq 0,05$). Chez le poisson zèbre, le PL et le PR ont favorisé les comportements positifs, tandis que le GL et le GR ont augmenté les comportements négatifs ; le GL seul a significativement réduit les taux de cortisol par rapport au témoin. Chez les guppys, le PR, le GL et le GR ont favorisé les comportements positifs, le GL a réduit les comportements négatifs et tous les traitements musicaux ont diminué de manière significative les niveaux de cortisol. Le test

du nouvel environnement n'a pas révélé de différences entre les traitements chez les deux espèces. Dans l'ensemble, la musique guzheng à tempo lent a exercé l'effet anxiolytique le plus fort, en particulier chez les guppys. Nous concluons que l'écoute de musique guzheng lente offre une approche pratique et non invasive pour réduire le stress et améliorer le bien-être des poissons d'ornement hébergés dans des aquariums non enrichis.

Résumé en anglais (original) : Auditory enrichment is an emerging method to enhance the welfare of ornamental fish, yet its effects remain poorly understood. This study evaluated how music style and tempo influence stress-related behaviors and cortisol secretion in two model species: zebrafish (*Danio rerio*) and guppies (*Poecilia reticulata*). Fish ($n = 4 \times 3$ per species) were exposed for five consecutive days (4 h/day) to one of four auditory treatments—slow-tempo piano (SP, 40–65 bpm), fast-tempo piano (FP, 150–210 bpm), slow-tempo guzheng (SG), fast-tempo guzheng (FG)—or to silence (control). Positive behaviors (touching the water surface, following, wandering) and negative behaviors (freezing, aggression, sprinting) were quantified from 15-min video recordings. Whole-body cortisol concentrations were measured using ELISA. Music enrichment significantly affected both behavioral responses and cortisol levels (ANOVA, $p \leq 0.05$). In zebrafish, SP and SG promoted positive behaviors, whereas FP and FG increased negative behaviors; SG alone significantly lowered cortisol relative to the control. In guppies, FP, SG, and FG increased positive behaviors; SG reduced negative behaviors; and all music treatments significantly decreased cortisol levels. Novel tank test performance was unaffected in either species. Overall, slow-tempo guzheng music exerted the strongest anxiolytic effect, particularly in guppies. We conclude that playback of slow guzheng music offers a practical, non-invasive approach to reduce stress and improve welfare in ornamental fish housed in barren aquaria.

One Welfare

[23/07/2025 : Evaluation des coûts et bénéfices économiques des pratiques de bien-être animal en élevage](#)

Type de document : article publié sur le site du [LIT OUESTEREL](#)

Auteur : LIT OUESTEREL

Extrait : « Le bien-être animal c'est bien, mais combien ça va me coûter et surtout qu'est-ce que ça va me rapporter ? ». Face à ce questionnement de la part des éleveurs, le LIT OUESTEREL a lancé en janvier 2025 un projet de 18 mois pour évaluer la rentabilité des pratiques de Santé et Bien-Être Animal. Objectif : développer une méthode d'analyse des coûts et bénéfices (économiques, zootechniques, sociaux). La méthodologie va être éprouvée sur le terrain sur 3 pratiques de bien-être animal.

Genèse du projet

Dans une étude empirique sur les attitudes des agriculteurs à l'égard du bien-être animal, Bock et Van Huik (2007) ont conclu que « le principal obstacle à la participation à des programmes spécifiques de bien-être animal était la méfiance des agriculteurs quant aux avantages économiques de cette participation ». Ce résultat se retrouvait d'ailleurs également parmi ceux énoncés suite au travail réalisé en 2021 par le LIT OUESTEREL sur l'engagement des éleveurs dans une certification de bien-être animal. Pour lever cet obstacle, le LIT a travaillé sur l'accompagnement technique des

éleveurs motivés à s'engager dans des démarches de bien-être animal, notamment à travers la création d'outils d'évaluation multicritères : [MULTIPORC](#), [MULTIBOV](#) et [MULTIPOUL](#). Ces outils permettent d'évaluer les effets de pratiques favorables au bien-être animal sur l'ensemble du système d'élevage, en prenant en compte des critères économiques, environnementaux et sociaux (conditions de travail, etc.). Ils comparent un système de référence à des scénarios alternatifs, pour offrir une vision globale des avantages et inconvénients des pratiques envisagées. Afin d'aller plus loin, le LIT OUESTEREL développe désormais un outil d'analyse permettant de chiffrer les apports concrets du bien-être animal à l'échelle de l'exploitation, quelle que soit la nature de ces apports.

Méthodologie du diagnostic des coûts et bénéfices des pratiques de bien-être animal

La méthodologie en cours de déploiement prend en compte les coûts directs (intrants, investissements..) indirects (main d'œuvre, dépendance à des fournisseurs...) et intangibles (astreinte de travail, besoins en compétences...) liés à la mise en œuvre des pratiques de bien-être animal par l'éleveur. De même, les bénéfices directs (productivité, gain d'intrants), indirects (gain de temps, longévité long terme des animaux...) et intangibles (satisfaction morale, valeur immatérielle de l'exploitation) sont évalués. Cette méthode est testée sur le terrain à travers trois « preuves de concept » : la sociabilisation des porcelets, les vaches nourrices pour veaux laitiers et les jardins d'hiver pour volailles. Des éleveurs partenaires participent à des entretiens pour exprimer leur perception des pratiques, leurs avantages et limites, en lien avec des données issues de la littérature. Des indicateurs visuels, comme des radars, complètent cette évaluation. Avec leur accord, un suivi quantitatif est ensuite mis en place. Il repose sur la collecte de données dans six domaines : bâtiments, alimentation, santé animale, bien-être animal, travail, et performances technico-économiques. Cela permet de comparer, de manière concrète, les coûts et bénéfices d'un atelier d'élevage avec ou sans la pratique de bien-être animal étudiée.

Pour la suite

Envie de connaître l'avancée de cette étude ? Rendez-vous en fin d'année aux Journées LIT EXPERT 2025 pour une courte présentation !

[23/07/2025 : Loi « Duplomb » : un texte délétère pour le bien-être animal, la santé et l'environnement](#)

Type de document : article publié sur le site de [Welfarm](#)

Auteur : Ian Fafet

Extrait : Adoptée sans débat par l'Assemblée nationale le 8 juillet 2025, la loi visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur, portée par le sénateur Laurent Duplomb, marque un recul historique en matière de protection du bien-être animal et de l'environnement. Plus de 1,7 million. C'est, au 23 juillet 2025, le nombre de signatures recueillies par une pétition déposée sur le site Internet de l'Assemblée nationale le 10 juillet, deux jours après l'adoption de la « loi Duplomb ». Un chiffre qui dépasse largement le seuil des 500 000 signatures requis pour obtenir un débat en séance publique sur cette pétition. Cette protestation populaire sans précédent s'explique par les nombreuses craintes que suscite – à juste titre – le texte. Elle ouvre la voie à un possible débat qui n'a pas pu avoir lieu du fait de la motion de rejet votée en mai 2025. Cette motion a en effet permis un vote sans discussion en séance publique à l'Assemblée nationale. Si la chambre basse accepte d'organiser un débat suite à la pétition, celui-ci ne permettra toutefois pas un réexamen de la loi sur le fond. Et la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a déclaré qu'un débat « ne

pourra en aucun cas revenir sur la loi votée ». En d'autres termes, il n'ouvrirait pas la voie à une abrogation de la loi. [...]

Alors que la réautorisation de l'acétamipride, un pesticide dit « tueur d'abeilles », est souvent citée en première intention par les détracteurs de la loi Duplomb, deux autres mesures contenues dans le texte entérinent d'importants reculs en matière de protection du bien-être animal et de l'environnement. Cette nouvelle loi facilite notamment la construction et l'agrandissement d'élevages intensifs en augmentant le nombre d'animaux à partir duquel une autorisation environnementale est nécessaire pour les exploitations porcines et avicoles sous régime des installations classées pour l'environnement (ICPE). Auparavant, pour qu'elle soit soumise à autorisation préalable, une exploitation d'élevage de porcs devait compter au minimum 2 000 animaux. Avec la loi Duplomb, si elle est appliquée, ce seuil sera rehaussé à 3 000 animaux, et les exploitations plus petites pourront se contenter d'un simple enregistrement. Le seuil passera de 750 à 900 animaux pour les truies reproductrices, de 40 000 à 60 000 pour les élevages de poules pondeuses et de 40 000 à 85 000 pour les poulets de chair. En outre, le texte ouvre la voie à un futur relèvement des seuils pour les élevages bovins. Ces dispositions correspondent à une demande formulée en février 2025 par les représentants des filières concernées. [...]

Article sur le même sujet publié le 13 juillet 2025 dans [Le Monde](#) (article réservé aux abonnés) : [« L'adoption de la loi Duplomb constitue un moment de rupture démocratique inédit »](#)

Prise en charge de la douleur

[24/06/2025 : Efficacy of pain management for cattle castration: A systematic review and meta-analysis](#)

Type de document : synthèse scientifique publiée dans [Animal Welfare](#)

Auteurs : Emeline Nogues, Jane Stojkov, Biljana Jonoska Stojkova, Marina A.G. von Keyserlingk, Daniel M. Weary

Résumé en français (traduction) : Efficacité de la gestion de la douleur pour la castration des bovins : Une revue systématique et une méta-analyse

De nombreuses recherches ont évalué les méthodes de contrôle de la douleur lors de la castration des bovins, mais il n'y a toujours pas de consensus sur les meilleures pratiques. Nous avons réalisé une revue systématique et une méta-analyse des recherches publiées incluant à la fois un contrôle non traité (c'est-à-dire une castration sans atténuation de la douleur) et au moins un traitement analgésique unimodal ou multimodal (c'est-à-dire une castration avec un anesthésique local seul ou en combinaison avec un anti-inflammatoire non stéroïdien) afin de résumer les résultats sur la gestion de la douleur lors de la castration. Les études ont été incluses si elles pratiquaient la castration par chirurgie, élastration ou écrasement, et rapportaient au moins l'un des résultats suivants : cortisol, variation du poids corporel, piétinement, léchage des plaies, évaluation subjective de la douleur à l'aide d'une échelle visuelle analogique, ou longueur des foulées. Notre recherche a permis d'identifier 383 publications, dont 17 ont été retenues. La plupart des publications portaient sur la castration chirurgicale (n = 14) et le résultat le plus fréquemment rapporté était le cortisol sanguin (n = 13). Aucune des études incluses n'a été jugée comme présentant un faible risque de biais, principalement en raison de l'absence de déclaration des procédures d'insu et des raisons des



données manquantes. En utilisant un modèle d'effet aléatoire à trois niveaux, nous avons conclu que l'analgésie multimodale réduisait les concentrations de cortisol sanguin au cours de la première heure suivant la castration chirurgicale par rapport au groupe témoin ; cet effet était réduit mais toujours évident à 3 et 4 heures, mais pas au-delà de 6, 12 et 24 heures. La variabilité des méthodes et des résultats entre les études, ainsi que les risques de biais, entravent notre capacité à fournir des recommandations fondées sur la science pour les meilleures pratiques.

Résumé en anglais (original) : Much research has assessed methods of pain control for cattle castration, but there remains a lack of consensus regarding best practice. We conducted a systematic review and meta-analysis of published research including both an untreated control (i.e. castrated without pain mitigation) and at least one unimodal or multimodal analgesia treatment (i.e. castrated with a local anaesthetic alone, or in combination with a non-steroidal anti-inflammatory drug) to summarise findings on castration pain management. Studies were included if they castrated by surgery, elastration or crushing, and reported at least one of the following outcomes: cortisol, change in bodyweight, foot stomping, wound licking, a subjective assessment of pain using a visual analogue scale, or stride length. Our search identified 383 publications, of which 17 were eligible for inclusion. Most publications focused on surgical castration (n = 14), and the most frequently reported outcome was blood cortisol (n = 13). None of the included studies were assessed as having a low risk of bias, mostly due to a lack of reporting blinding procedures and reasons for missing data. Using a three-level random effect model, we concluded that multimodal analgesia reduced blood cortisol concentrations in the first hour following surgical castration in comparison to the control group; this effect was diminished but still evident at 3 and 4 h, but not beyond at 6, 12 and 24 h. Too few data were available to meaningfully assess other outcomes and methods. Variability in methods and outcomes between studies, and risks of bias, hinder our capacity to provide science-based recommendations for best practice.

Réglementation

[08/09/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002989/2025 : Respect for animal welfare in Ukrainian poultry imports](#)

Type de document : réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-002989/2025

Auteurs : question : Mathilde Androuët (PfE). Réponse : Mr Hansen au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction fournie par le PE) : Respect du bien-être animal dans les importations de volailles ukrainiennes

La question du bien-être animal dans nos élevages est devenue une préoccupation majeure pour beaucoup de consommateurs. La Commission elle-même, qui prend acte des exigences éthiques formulées dans ce domaine, a été notamment à l'initiative des directives 2007/43/CE et 98/58/CE applicables aux éleveurs européens. Ces derniers sont bien évidemment tenus de les respecter, avec les conséquences économiques que cela implique.

À l'échelle européenne, le quota maximum autorisé pour 2024 est fixé à 132 200 tonnes. Or, selon une déclaration du gouvernement ukrainien basée sur les données douanières^[1], les exportations

réelles de volailles ukrainiennes vers l'Union européenne auraient été de 373 800 tonnes (volailles et produits dérivés) entre les seuls mois de janvier et d'octobre 2024.

1. La Commission conteste-t-elle les chiffres avancés ?
2. Est-elle en mesure de certifier, et sur quelles bases, que les volailles ukrainiennes importées sur le marché européen sont élevées dans des conditions compatibles avec le bien-être animal (densité ≥ 50 kg/m² et transport sans réglementation), comme le prévoient les directives susmentionnées ?
3. Dans le cas contraire, comment justifie-t-elle l'entrée de produits issus de pratiques interdites sur le territoire l'Union européenne, ce qui s'apparenterait à un dumping éthique et économique ?

Réponse en français (traduction fournie par le PE) : En 2024, les importations ukrainiennes dans l'UE ont eu lieu dans le cadre des mesures commerciales autonomes (MCA) pour l'Ukraine^[1]. L'article 4, paragraphe 7, du règlement (UE) 2024/1392 (le «règlement MCA») prévoyait un frein d'urgence pour plusieurs produits, dont la volaille, qui pouvait être déclenché automatiquement si les volumes d'importation atteignaient la moyenne annuelle des importations entre le 1er juillet 2021 et le 31 décembre 2023. Pour la volaille, ce volume s'élevait à 137 042,80 tonnes. En 2024, les importations européennes de volailles en provenance d'Ukraine se sont élevées à 136 825 tonnes, ce qui reste inférieur au seuil^[2]. Le chiffre cité de 373 800 tonnes correspond aux exportations mondiales de volailles de l'Ukraine.

Les importations dans l'UE de produits agricoles en provenance de tout pays tiers sont soumises aux règles de l'Union en matière de normes sanitaires et phytosanitaires. Les directives citées ne prévoient pas d'équivalence pour les importations, ce qui signifie que les produits avicoles importés ne sont pas soumis aux normes de bien-être animal en ce qui concerne les conditions d'élevage des volailles dans les exploitations agricoles. L'article 44 du règlement (UE) 2017/625^[3] dispose que les autorités nationales compétentes sont chargées d'effectuer les contrôles officiels des biens introduits dans l'UE.

Dans le cadre du réexamen de la zone de libre-échange approfondi et complet entre l'UE et l'Ukraine^[4], cette dernière s'est engagée à aligner sa législation sur un certain nombre de normes agroalimentaires de l'UE d'ici au 31 décembre 2028. Il s'agit, entre autres, des actes juridiques pertinents de l'Union en matière de bien-être animal, notamment les directives 2007/43/CE^[5] et 98/58/CE^[6]. Si l'UE estime que l'alignement n'est pas satisfaisant, elle peut suspendre tout ou partie des préférences accordées dans le cadre de ce réexamen.

Question en anglais (original) : The issue of animal welfare on our farms has become a major source of concern for many consumers. The Commission itself, which takes note of the ethical demands voiced in this regard, was at the origin of Directives 2007/43/EC and 98/58/EC, which are applicable to European farmers. European farmers are, of course, required to comply with these directives, and must shoulder the economic consequences arising from this compliance. At EU level, the maximum quota for poultry exports from Ukraine to the EU for 2024 was set at 132 000 tonnes. However, according to a statement from the Ukrainian Government based on customs data^[1], actual poultry exports from Ukraine to the EU amounted to 373 800 tonnes (poultry and poultry products) from January to October 2024 alone.

1. Does the Commission dispute the cited figures?
2. Is the Commission able to certify – and if so, on what basis – that Ukrainian poultry imported into the EU market was reared under conditions compatible with animal welfare standards (density ≥ 50 kg/m² and unregulated transport), as laid down in the above-mentioned directives?

3. If the Commission is unable to do so, how does it justify the entry of products resulting from practices that are banned in the European Union, which would be tantamount to dumping, both ethically and economically?

[1] 'Ukraine halves the EU poultry export quota', 14 January 2025, <https://www.poultryworld.net/the-industrymarkets/market-trends-analysis-the-industrymarkets-2/ukraine-halves-the-eu-poultry-export-quota/>

Réponse en anglais (original) : In 2024, Ukrainian imports into the EU took place under the Autonomous Trade Measures (ATMs) for Ukraine[1]. Article 4(7) of Regulation (EU) 2024/1392 (the ATM Regulation) provided for an emergency brake for several products, including poultry, that could be automatically triggered if import volumes reached the average yearly imports between 1 July 2021 and 31 December 2023. For poultry, this volume amounted to 137 042.80 tonnes. In 2024, EU imports of poultry from Ukraine amounted to 136 825 tonnes, thus remaining below the threshold[2]. The cited figure of 373 800 tonnes relates to Ukraine's global poultry exports. Imports of agricultural products from any third country into the EU are subject to the Union's rules on sanitary and phytosanitary standards (SPS).

The referenced Directives do not include equivalency for imports, meaning that imported poultry products are not bound by animal welfare standards relating to the conditions under which poultry are kept on farms. Article 44 of Regulation (EU) 2017/625[3] stipulates that the competent national authorities are responsible for carrying out official controls on goods introduced into the EU. As part of the review of the EU-Ukraine Deep and Comprehensive Free Trade Area (DCFTA)[4], Ukraine has committed to align its legislation to a number of EU agri-food standards by 31 December 2028. These encompass, among others, relevant EU legal acts on animal welfare, including Directives 2007/43/EC[5] and 98/58/EC[6]. If the EU assesses the alignment as unsatisfactory, it may suspend all or some of the preferences granted in this review.

[1] Règlement (UE) 2024/1392 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 relatif aux mesures de libéralisation temporaire des échanges en complément des concessions commerciales applicables aux produits ukrainiens au titre de l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, JO L, 2024/1392.

[2] Eurostat.

[3] Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques, JO L 95 du 7.4.2017.

04/09/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002896/25 : Mise en place de mesures miroirs en matière de bien-être animal

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-002896/25

Auteurs : question : Anne-Sophie Frigout (Pfe), Rody Tolassy (Pfe), Angéline Furet (Pfe), Valérie Deloge (Pfe), Mélanie Disdier (Pfe). Réponse : M. Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (donnée par le PE) : Les agriculteurs européens sont tenus de respecter des normes en matière de bien-être animal de plus en plus strictes, ce qui représente un engagement éthique fort, mais aussi un coût supplémentaire important pour les éleveurs. Pourtant, l'Union européenne continue d'autoriser l'importation de viandes issues de pays tiers, comme le Brésil, où les conditions d'élevage et d'abattage sont souvent très éloignées des normes européennes. Ce pays, qui est le deuxième fournisseur de viande bovine de l'Union avec 41 000 tonnes importées par an, ne garantit pas des pratiques équivalentes en matière de bien-être animal, ce qui crée une distorsion de concurrence et compromet les efforts de nos agriculteurs dans ce domaine. À la lumière de ces éléments :

1. Comment la Commission entend-elle assurer la mise en place de mesures miroirs juridiquement contraignantes et spécifiques aux importations issues de l'élevage, afin de garantir que les produits importés respectent des normes de bien-être animal équivalentes à celles imposées aux producteurs européens ?
2. Quelles actions prévoit-elle pour contrôler efficacement le respect de ces normes de bien-être animal dans les pays tiers exportant vers l'Union européenne, et ainsi éviter toute distorsion de concurrence ou manquement éthique ?

Soutien^[1]

^[1] Cette question est soutenue par un autre député que ses auteurs: Jean-Paul Garraud (PFE)

Réponse en français (donnée par le PE) : 1. Comme indiqué dans la communication intitulée «Une vision pour l'agriculture et l'alimentation»^[1], l'Union européenne entend promouvoir des systèmes agroalimentaires durables et équitables, ce qui suppose de veiller à l'application de normes élevées en matière de bien-être animal non seulement au sein de l'Union, mais aussi en ce qui concerne les produits importés, dans le respect des obligations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans la communication précitée, la Commission s'engage à faire en sorte que les futures propositions législatives ayant trait au bien-être animal prévoient des normes équivalentes pour les produits importés relevant de son champ d'action, en adéquation avec les obligations de l'OMC. Conformément aux principes visant à mieux légiférer, la proposition à venir sur le bien-être des animaux d'élevage sera accompagnée d'une analyse d'impact exhaustive, qui comprendra une évaluation approfondie de la dimension commerciale.

2. La législation de l'Union exige d'ores et déjà que les produits importés respectent certaines normes en matière de bien-être animal. Le règlement (CE) no 1099/2009 du Conseil sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort^[2] s'applique aux établissements de pays tiers qui exportent des viandes vers l'Union, et la totalité des contrôles documentaires est effectuée aux points de passage frontaliers. L'autorité compétente du pays exportateur est tenue de fournir une attestation signée certifiant que les normes concernées sont respectées. En outre, ces exigences font l'objet d'un suivi par la Commission au moyen d'un programme de contrôles fondé sur une évaluation des risques, qui prévoit des audits réguliers dans les pays tiers consistant notamment à vérifier le cadre réglementaire mis en œuvre dans ces pays et la manière dont ceux-ci suivent les recommandations de la Commission. La Commission coopère étroitement avec les autorités des pays tiers pour vérifier le respect des règles et prend les mesures qui s'avèrent nécessaires.

Question en anglais (original) : European farmers have to comply with increasingly stringent animal welfare standards. This implies a strong ethical commitment, but also a significant additional cost for farmers. However, the EU continues to authorise imports of meat from third countries, such as Brazil, where breeding and slaughter standards are often very different to those applied in the

EU. Brazil is the EU's second largest beef supplier, with annual imports of 41 000 tonnes, yet it does not guarantee equivalent animal welfare practices, which distorts competition and undermines our farmers' efforts in this regard. In view of this:

1. How will the Commission implement legally binding mirror measures tailored to livestock imports to ensure that imported products comply with animal welfare standards equivalent to those imposed on European producers?
2. What steps will it take to effectively monitor compliance with these animal welfare standards in third countries exporting to the EU, thereby avoiding any distortions of competition or ethical breaches?

Supporter^[1]

[1] This question is supported by a Member other than the authors: Jean-Paul Garraud (P/E)
Réponse en anglais (original) : 1. As set out in the Vision for Agriculture and Food^[1], the EU aims to promote sustainable and fair agri-food systems, which includes ensuring that high animal welfare standards apply not only within the EU but also to imported products, in compliance with the EU's World Trade Organisation (WTO) obligations. In the Vision, the Commission commits to ensuring that future legislative proposals in the area of animal welfare will apply equivalent standards to imported products that fall within its scope in ways that are compliant with WTO obligations. In line with the principles of better regulation, the upcoming proposal on on-farm animal welfare will be accompanied by a comprehensive impact assessment, which will include a thorough assessment of the trade dimension.

2. EU legislation already requires that imported products meet certain animal welfare standards. Council Regulation (EC) No 1099/2009 on the protection of animals at the time of killing^[2] applies to third country establishments exporting meat to the EU, and 100% documentary checks are made at border points. The competent authority of the exporting country must provide a signed attestation certifying that these standards are complied with. Furthermore, these requirements are monitored by the Commission through a risk-based programme of controls, with regular audits in third countries, that include checks on third countries' regulatory framework and their follow up to Commission recommendations. The Commission cooperates closely with third country authorities to verify compliance and follows up with actions when needed.

[1] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52025DC0075>.

[2] <http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1099/oj>.

[04/09/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002984/25 : Violations du règlement relatif au transport des animaux](#)

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-002984/25

Auteurs : question : Maria Noichl (S&D), Thomas Waitz (Verts/ALE), Sebastian Everding (The Left), Sirpa Pietikäinen (PPE), Annalisa Corrado (S&D), Michal Wiezik (Renew), Tilly Metz (Verts/ALE), Anja Hazekamp (The Left), Krzysztof Śmiszek (S&D). Réponse : M. Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction donnée par le PE) : Au printemps 2025, les organisations non gouvernementales Soko Tierschutz et The Marker ont documenté des violations systématiques du

règlement relatif au transport des animaux^[1]. Elles ont notamment dénoncé le transport de plus de 34 000 veaux âgés de quelques semaines seulement, depuis l'Autriche et l'Allemagne vers l'Espagne. Ils y ont été engraisés, parfois dans des conditions qui constituaient une violation grave de leurs droits, avant d'être abattus sans étourdissement préalable en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La durée du voyage, documentée à plus de 22 heures sans pauses suffisantes pour se reposer ou recevoir des soins, constitue une violation flagrante de la réglementation européenne en vigueur et revêt un caractère particulièrement barbare. Des procédures pénales ont été engagées auprès du parquet d'Augsbourg.

1. La Commission reconnaît-elle qu'il y a eu violation du règlement européen sur le transport des animaux dans le cas documenté ? Quelles mesures concrètes prend-elle, en coopération avec les États membres concernés (Allemagne, Autriche et Espagne), afin de clarifier cette affaire ?

2. Dispose-t-elle d'informations sur des cas comparables de violations systématiques de la réglementation dans d'autres États membres ?

3. Quelles mesures entend-elle proposer pour prévenir de tels abus structurels à l'avenir, notamment en ce qui concerne les contrôles, la transparence et les mécanismes de sanction ?

Réponse en français (traduction donnée par le PE) : 1. La Commission n'a pas connaissance des détails du cas spécifique évoqué par les Honorables Parlementaires et ne peut donc pas se prononcer à ce sujet.

2. La Commission a reçu plusieurs plaintes concernant le transport de veaux non sevrés dans divers États membres et est préoccupée par les pratiques mises en cause. Ces plaintes font actuellement l'objet d'une enquête. La manipulation des animaux doit s'effectuer conformément au règlement (CE) no 1/2005^[1], qui régit leur protection durant leur transport à des fins commerciales. L'application des règles de l'Union relatives à la protection des animaux pendant le transport relève avant tout de la responsabilité des États membres. Il importe que les autorités compétentes des États membres prennent des mesures appropriées pour prévenir tout mauvais traitement susceptible d'être infligé à cette catégorie d'animaux vulnérable.

3. En décembre 2023, la Commission a adopté une proposition de règlement relatif à la protection des animaux pendant le transport^[2] qui prévoit des règles plus strictes pour améliorer la protection des veaux et d'autres catégories d'animaux vulnérables pendant le transport. La proposition vise à permettre une application plus efficace de ces règles grâce à des dispositions plus claires. L'objectif est d'améliorer la collecte de données et la transparence en matière de transport d'animaux en développant davantage les outils numériques utilisés pour les tâches administratives. En outre, la proposition instaure une nouvelle approche harmonisée du système de sanctions en cas de violation des règles relatives au transport des animaux. Le débat est en cours, et la Commission reste disposée à travailler avec les colégislateurs dans ce domaine.

Question en anglais (original) : In spring 2025, the non-governmental organisations *Soko Tierschutz* and *The Marker* documented systematic violations of the EU Animal Transport Regulation^[1]. One specific case is the transport of more than 34 000 calves, which were just a few weeks old, from Austria and Germany to Spain. Here, they were fattened in some cases in serious violation of their rights, and were later slaughtered without stunning in North Africa and the Middle East. It is particularly barbaric that the calves' documented travel time was over 22 hours without sufficient rest breaks or care, which is a clear violation of the applicable EU regulations. Criminal charges have been filed with the Augsburg Public Prosecutor's Office.

1. Does the Commission recognise a violation of the EU Animal Transport Regulation in the documented case, and what concrete steps is the Commission taking, in cooperation with the Member States concerned, (Germany, Austria and Spain) to clarify the case?

2. Does the Commission have information on comparable cases of systematic infringements in other Member States?

3. What measures does the Commission propose to prevent such structural abuse in the future – in particular with regard to controls, transparency and sanctioning mechanisms?

[\[1\]](#) Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n° 1255/97 (JO L 3 du 5.1.2005, p. 1: <http://data.europa.eu/eli/reg/2005/1/oj>).

Réponse en anglais (original) : 1. The Commission is not aware of the details of the specific case mentioned by the Honourable Members and therefore cannot comment on it.

2. The Commission has received several complaints concerning the transport of unweaned calves in various Member States and is concerned by the alleged practices. The investigation of these complaints is ongoing. Animals must be handled in accordance with Regulation (EC) No 1/2005^[1], which governs their protection during commercial transport. The enforcement of EU rules on the protection of animals during transport is primarily the responsibility of the Member States. It is important that the competent authorities in Member States take appropriate measures to prevent the mistreatment of this vulnerable category of animals.

3. In December 2023, the Commission adopted a proposal for a regulation on the protection of animals during transport^[2], which provides for stricter rules aimed at ensuring higher protection of calves and other vulnerable categories of animals during transport. The proposal aims to facilitate better enforcement of these rules through clearer provisions. Further development of digital tools used for administrative tasks, aims to improve data collection and transparency regarding the transport of animals. In addition, the proposal introduces a new approach to harmonise sanctions in the event of rule infringements on animal transport. The debate is ongoing, and the Commission remains open to working with the co-legislators in this area.

[\[1\]](#) Règlement (CE) no 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) no 1255/97 (JO L 3 du 5.1.2005, p. 1).

[\[2\]](#) COM(2023) 770

[29/08/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002603/2025 : Finland's derogation for mink fur farming and the ban on fur farming throughout the EU](#)

Type de document : Réponse de [Commission européenne](#) à la question E-002603/2025

Auteurs : question : Maria Ohisalo (Verts/ALE). Réponse : Ms Roswall au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction fournie par le PE) : Dérogation finlandaise pour l'élevage de visons et interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure dans l'ensemble de l'UE

La Commission a ajouté le vison d'Amérique à la liste des espèces exotiques envahissantes de l'UE^[1], mais la Finlande souhaite poursuivre l'élevage de fourrures de vison et va donc demander

une dérogation à cet effet. Pour obtenir une dérogation, il faut démontrer qu'il existe des raisons impérieuses d'intérêt public pour l'élevage de fourrure de vison. Toutefois, l'intérêt public n'entre pas en ligne de compte dans le cas présent, car l'élevage de fourrures en Finlande n'est pas économiquement viable et n'est pas non plus important pour l'économie du pays. L'élevage de fourrure pose en fait d'énormes problèmes en termes de droits des animaux[2] et de risque de pandémie[3]. La grande majorité des États membres de l'UE ont déjà interdit partiellement ou totalement l'élevage d'animaux à fourrure. La Finlande, la Pologne, la Grèce et la Lituanie sont les seuls pays où l'élevage d'animaux à fourrure est pratiqué de manière significative. L'initiative citoyenne européenne pour une Europe sans fourrure, qui demande l'interdiction de l'élevage des animaux à fourrure dans toute l'Union européenne, a recueilli plus de 1,5 million de signatures validées et a été transmise à la Commission pour examen. La réponse de la Commission à cette initiative est attendue pour mars 2026[4].

1. Pourquoi la Commission accorde-t-elle des dérogations problématiques à une liste d'espèces exotiques envahissantes qui a déjà été établie sur la base d'une évaluation scientifique ?
2. la Commission envisage-t-elle de proposer une interdiction de l'élevage des animaux à fourrure à l'échelle de l'UE ?

Réponse en français (traduction fournie par le PE) : L'article 9 du règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes (EEE)[1] prévoit que des autorisations peuvent être accordées par la Commission dans des cas exceptionnels, pour des raisons d'intérêt public impérieux, y compris de nature sociale ou économique. Lorsqu'un État membre présente une demande d'autorisation, la Commission l'évalue sur la base des critères définis dans les dispositions pertinentes des articles 8 et 9 du règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes.

La Commission a répondu à l'initiative citoyenne européenne "Fur Free Europe" en décembre 2023 par l'adoption d'une communication exposant ses conclusions juridiques et politiques[2], ainsi que les mesures qu'elle prévoit de prendre en réponse. Toute action de suivi doit être fondée sur des données scientifiques, proportionnée et efficace.

L'avis scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments[3] sur le bien-être des animaux à fourrure a été publié le 30 juillet 2025[4]. La Commission évaluera les conséquences sur le bien-être, l'économie, la société et l'environnement des différentes options, y compris les interdictions proposées par l'initiative "Fur Free Europe". Une fois son évaluation terminée, la Commission publiera une communication annonçant ses conclusions quant à la mesure appropriée à prendre et le calendrier de toute action de suivi.

Question en anglais (original) : The Commission has added the American mink to the EU list of invasive alien species.^[1] However, Finland wants to continue mink fur farming and is therefore going to apply for a derogation to do this. To obtain a derogation, it must be demonstrated that there are compelling reasons of public interest for mink fur farming. However, public interest does not come into play in this case because fur farming in Finland is not economically viable, nor is it important for the country's economy. Fur farming actually poses huge problems in terms of animal rights^[2] and pandemic risk^[3]. The vast majority of EU Member States have already banned fur farming either partially or completely. Significant fur farming activities now only take place in Finland, Poland, Greece and Lithuania. The European Citizens' Initiative on a fur-free Europe, which calls for an EU-wide ban on fur farming, has garnered over 1.5 million validated signatures and has been referred to the Commission for consideration. The Commission's response to the initiative is due by March 2026.^[4]

1. Why is the Commission granting problematic derogations to a list of invasive alien species that has already been drawn up on the basis of scientific assessment?
2. Is the Commission planning to propose an EU-wide ban on fur farming?

[1] https://environment.ec.europa.eu/topics/nature-and-biodiversity/invasive-alien-species_en

[2] <https://www.eurogroupforanimals.org/news/new-scientific-report-fur-farming-animal-welfare-needs-cannot-be-met>

[3] <https://www.nature.com/articles/s41586-025-09007-w>

[4] https://citizens-initiative.europa.eu/initiatives/details/2022/000002_en

Réponse en anglais (original) : Article 9 of the Invasive Alien Species (IAS) Regulation[1] provides for authorisations that may be granted by the Commission in exceptional cases, for reasons of compelling public interest, including those of a social or economic nature. If and when an authorisation request arrives from a Member State, the Commission will assess it based on the criteria laid out in the relevant provisions of Articles 8 and 9 of the IAS Regulation. The Commission responded to the European Citizens' Initiative 'Fur Free Europe' in December 2023 with the adoption of a Communication outlining its legal and political conclusions[2], as well as the actions it plans to take in response. Any follow up action must be science based, proportionate and effective.

The European Food Safety Authority[3] scientific opinion on the welfare of fur animals, was published on 30 July 2025[4]. The Commission will assess the welfare, economic, social, and environmental consequences of different options, including the bans proposed by the 'Fur Free Europe' Initiative. After it has concluded its assessment, the Commission will publish a Communication announcing its conclusion in terms of the appropriate measure to take and the timeline for any follow-up action.

[1] Regulation (EU) No 1143/2014 of the European Parliament and of the Council of 22 October 2014 on the prevention and management of the introduction and spread of invasive alien species, OJ L 317, 4.11.2014, p. 35.

[2] <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1559/oj>.

[3] <https://www.efsa.europa.eu/en>.

[4] <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2025.9519>.

27/08/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-001998/2025 : Animaux confinés inhumainement dans des conditions inacceptables à Malte

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001998/2025

Auteurs : question : Lara Magoni (ECR). Réponse : Ms Roswall au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction fournie par le PE) : Animaux enfermés dans des conditions inhumaines à Malte

La découverte de quatre lions et d'une panthère, détenus dans des conditions indignes à Naxxar, à Malte, a suscité l'indignation du public et l'inquiétude des organisations de défense des animaux. Livrés à eux-mêmes pendant des jours, les animaux ont été retrouvés dans des cages sombres, sales et exiguës, sans nourriture ni soins adéquats. Condamnée par l'association de défense des

animaux Vuçi għall-Animali, leur souffrance révèle de graves violations de la législation européenne en matière de bien-être animal. En particulier, cette affaire va à l'encontre de l'article 13 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui établit l'obligation de prendre pleinement en compte les exigences de bien-être des animaux, puisqu'il s'agit d'êtres sensibles. À la suite de plusieurs protestations, les animaux ont apparemment été transférés dans un parc animalier qui, selon la presse, ne respecte pas les normes de bien-être énoncées à l'article 3 de la directive 1999/22/CE.

À la lumière de ce qui précède :

1. Quelles mesures la Commission compte-t-elle prendre pour faire appliquer pleinement la législation communautaire sur le bien-être des animaux dans les États membres (y compris à Malte) et pour empêcher que de tels abus ne se reproduisent ?

2. Quelles mesures proposera-t-elle pour renforcer la législation de l'UE sur la détention et le commerce d'animaux sauvages provenant de l'extérieur de l'UE ?

Réponse en français (traduction fournie par le PE) : 1. La directive sur les jardins zoologiques[1] exige que les États membres adoptent des mesures pour l'octroi de licences et l'inspection des jardins zoologiques afin de garantir que les jardins zoologiques relevant de l'article 2 respectent les mesures de conservation spécifiées, y compris l'hébergement et les soins appropriés des animaux. Les États membres peuvent exempter des entités des exigences de la directive, à condition que cela ne compromette pas ses objectifs. Si une inspection indique que les conditions d'octroi de licence ne sont pas remplies, l'autorité doit fermer le jardin zoologique ou une partie de celui-ci ou imposer des exigences pour remédier aux lacunes identifiées sur le site dans un délai approprié n'excédant pas deux ans.

2. Le règlement de l'UE sur le commerce des espèces sauvages[2] établit les dispositions générales pour le commerce international et interne de l'UE de spécimens d'espèces protégées. Pour les lions et les panthères, un permis d'importation et d'exportation doit être obtenu auprès de l'organe de gestion de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)[3] du pays de destination et d'origine. L'autorité CITES de l'État membre de l'UE doit également s'assurer que le lieu d'hébergement prévu pour le spécimen vivant sur le lieu de destination est équipé de manière adéquate pour le conserver et le soigner convenablement. En outre, conformément à l'article 8 du règlement, les États membres peuvent interdire la détention de spécimens couverts par ce règlement. La nouvelle directive sur la criminalité environnementale[4], qui est entrée en vigueur en mai 2024 et doit être transposée par tous les États membres en mai 2026, renforce la définition des infractions pénales liées aux espèces sauvages - telles que le trafic d'espèces sauvages - et les sanctions correspondantes. Conformément au plan d'action révisé de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages[5], la Commission étudie les moyens de renforcer la législation relative à la détention et au commerce d'animaux sauvages provenant de pays tiers[6].

Question en anglais (original) : The discovery of four lions and a panther kept in unfit conditions in Naxxar, Malta, has sparked public outrage and raised concerns among animal rights organisations. Left to their own devices for days on end, the animals were found in dark, filthy, cramped cages, without food or adequate care. Condemned by animal rights group Vuçi għall-Animali, their suffering points to serious violations of EU animal welfare legislation. In particular, this case goes against Article 13 of the Treaty on the Functioning of the European Union (TFEU), which establishes the obligation to pay full regard to the welfare requirements of animals, since they

are sentient beings. Following several protests, the animals have apparently now been moved to a wildlife park, which, according to press reports, nevertheless fails to meet the welfare standards laid down in Article 3 of Directive 1999/22/EC.

In light of the above:

1. What steps will the Commission take to fully enforce EU animal welfare legislation among the Member States (including Malta) and prevent the occurrence of similar abuses?
2. What measures will it propose to tighten up EU legislation on the holding and trading of wild animals from outside the EU?

Réponse en anglais (original) : 1. The Zoos Directive[1] requires that Member States adopt measures for the licensing and inspection of zoos to ensure that zoos falling under Article 2 respect the specified conservation measures, including appropriate accommodation and care of the animals. Member States may exempt entities from the Directive's requirements, provided this will not jeopardise its objectives. If an inspection indicates that licencing conditions are not met, the authority must close the zoo or part thereof or impose requirements addressing the identified deficiencies within an appropriate time not exceeding two years.

2. The EU Wildlife Trade Regulation[2] lays down the overall provisions for international and internal EU trade in specimens of protected species. For lions and panthers an import and export permit must be obtained from the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES)[3] Management Authority of the country of destination and origin. The CITES authority in the EU Member State must also ensure that the intended accommodation for the live specimen at the place of destination is adequately equipped to conserve and care for it properly. Moreover, in accordance with Article 8 of the Regulation, Member States may prohibit the holding of specimens covered by that Regulation. The new Environmental Crime Directive[4], which entered into force in May 2024 and must be transposed by all Member States in May 2026, strengthens the definition of wildlife criminal offences – such as wildlife trafficking – and the related penalties. In line with the revised EU action plan against wildlife trafficking[5], the Commission is exploring ways to tighten legislation on the holding and trade of wild animals from outside the EU[6].

[1] Council Directive 1999/22/EC of 29 March 1999 relating to the keeping of wild animals in zoos, OJ L 94, 9.4.1999, p. 24–26.

[2] Council Regulation (EC) No 338/97 of 9 December 1996 on the protection of species of wild fauna and flora by regulating trade therein, OJ L 61, 3.3.1997, p. 1–69.

[3] Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora: <https://cites.org/eng>.

[4] Directive (EU) 2024/1203 of the European Parliament and of the Council of 11 April 2024 on the protection of the environment through criminal law and replacing Directives 2008/99/EC and 2009/123/EC, OJ L, 2024/1203, 30.4.2024, to be transposed by all Member States in May 2026.

[5] <https://ec.europa.eu/newsroom/env/items/773992/en>.

[6] The Commission is currently conducting a study on a 'positive list' of exotic pets, and recently concluded a study to assess the potential to criminalise all trade in illegally sourced wildlife <https://circabc.europa.eu/ui/group/3f466d71-92a7-49eb-9c63-6cb0fadf29dc/library/13062c04-a41e-434a-837b-65e5ed2bda9f/details>.

[22/08/2025 : Enquête auprès des bénéficiaires d'aides de la PAC 2023-2027](#)

Type de document : ouverture d'une enquête publiée par EY

Auteurs : l'équipe Évaluation EY Advisory, Bankiva et Bureau Etre sous mandat du ministre de l'Agriculture

Extrait : Le Groupement composé par EY Advisory, Bankiva et le Bureau Etre a été mandaté par le ministère de l'Agriculture pour accompagner l'évaluation du Plan Stratégique National (PSN) de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027.

Cette enquête est à destination des bénéficiaires des aides de la PAC 2023-2027. Elle a pour objectif de recueillir vos avis concernant la mise en œuvre, l'efficacité, la cohérence mais aussi la pertinence des aides de la PAC visant à l'amélioration des pratiques d'élevage et à leur impact sur les troupeaux.

Les résultats de cette enquête seront rendus publics et feront l'objet d'une présentation au ministère de l'Agriculture.

Vos réponses seront traitées de manière confidentielle et anonyme. Les données recueillies seront utilisées uniquement à des fins de recherche et d'analyse. Aucune information personnelle ne sera divulguée.

Le temps de réponse estimé du questionnaire est de 15 minutes. En cas de question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : EvaluationPSN@fr.ey.com.

Nous vous remercions pour votre participation d'ici le 26 septembre 2025.

[Répondre à l'enquête](#)

[30/07/2025 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-002013/2025 : Élevage des visons et protection du bien-être animal](#)

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-002013/2025

Auteurs : question : Sigrid Friis (Renew), Maria Noichl (S&D), Petras Auštrevičius (Renew), Günther Sidl (S&D), Tilly Metz (Verts/ALE), Sirpa Pietikäinen (PPE), Maria Zacharia (NI), Anna Strolenberg (Verts/ALE). Réponse : Mr Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction du Parlement européen) : La directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages^[1] s'étend expressément aux animaux élevés pour produire de la fourrure. Les articles 3 et 4, ainsi que les dispositions pertinentes de l'annexe, définissent des obligations applicables à l'élevage des visons. En 2023, vingt-quatre scientifiques ont écrit une lettre ouverte à la Commission pour lui faire part de leurs constats, en précisant notamment ce qui suit :

« Il ne fait aucun doute que la pratique de l'élevage d'animaux à fourrure enfreint les principes les plus fondamentaux du bien-être animal. Jamais il n'a été possible de concevoir un système d'élevage adapté aux besoins propres à chaque espèce élevée pour sa fourrure. »

« Les faits prouvent suffisamment que l'élevage d'animaux à fourrure et le bien-être animal sont incompatibles, et nul besoin de nouvelles recherches à cet égard. »

Compte tenu de ce qui précède, la Commission est priée de répondre aux questions suivantes :

1. Compte-t-elle réaliser une analyse juridique pour déterminer si la pratique consistant à détenir les visons dans de petites cages grillagées est compatible avec les exigences énoncées dans la directive ?

2. Est-elle légalement tenue de veiller au respect intégral de cette directive et s'estime-t-elle attachée à renforcer l'application de la législation de l'Union, au vu notamment des lettres de mission adressées par sa présidente aux actuels commissaires ?

Réponse en français (traduction du Parlement européen) : 1. La Commission se penche actuellement sur la question du bien-être des animaux à fourrure dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE) «Fur Free Europe» (Pas de fourrure en Europe) [\[1\]](#), qui l'invite à prendre des mesures pour interdire: i) l'élevage et la mise à mort d'animaux dans le but exclusif ou principal de produire de la fourrure; ii) la commercialisation dans l'Union de fourrure d'animaux d'élevage et de produits en contenant. Les exigences de la directive 98/58/CE [\[2\]](#) seront prises en considération dans ce contexte. La Commission a adopté une communication sur l'ICE [\[3\]](#), exposant ses conclusions juridiques et politiques et les mesures qu'elle entend prendre en réponse à cette initiative.

2. La Commission a prévu d'indiquer, d'ici à mars 2026, si elle juge opportun de proposer l'interdiction, à l'issue d'une période de transition, de l'élevage et de la mise à mort des animaux à fourrure, y compris les visons, ou d'adopter, par un acte législatif de l'UE, des normes appropriées pour mieux répondre aux besoins de bien-être de ces animaux. L'interdiction des importations ou l'application d'exigences aux importations seront également envisagées. C'est aux États membres qu'incombe en premier lieu la responsabilité de mettre en œuvre le droit de l'Union et d'en contrôler la bonne application. Les directives doivent être transposées dans le droit national des États membres, et la Commission évalue si la transposition est complète et répond aux objectifs fixés par la directive concernée. La Commission est déterminée à renforcer la bonne application, par les États membres, de la législation de l'UE en matière de bien-être animal, parce que cette bonne application est essentielle pour garantir un niveau élevé de bien-être animal. En sa qualité de gardienne des traités, la Commission continuera de suivre la situation et pourra décider de prendre des mesures appropriées.

Question en anglais (original) : Council Directive 98/58/EC of 20 July 1998 concerning the protection of animals kept for farming purposes [\[1\]](#) explicitly includes animals bred for fur production. Articles 3 and 4, along with the relevant provisions in the Annex, set out obligations that apply to mink farming. In 2023, 24 scientists addressed an open letter to the Commission, presenting assessments such as:

'There is no doubt that the practice of farming animals for fur breaches the most fundamental principles of animal welfare. It has never been possible to design a farming system in line with the species-specific needs of animals bred for their fur.'

'The evidence is clear that no more research is needed to confirm that fur farming and animal welfare cannot go hand in hand.'

In light of this, we ask the Commission:

1. Will the Commission provide a legal analysis as to whether the practice of keeping mink in small wire-mesh cages is compatible with the requirements set out in the Directive?

2. Is the Commission legally obliged to ensure full compliance with this Directive, and does it consider itself committed to strengthening enforcement of EU legislation, particularly in view of the Commission President's mission letters to the current Commissioners?

Réponse en anglais (original) : 1. The Commission is currently looking at the welfare of fur animals in the context of the European Citizens Initiative (ECI) 'Fur Free Europe'^[1], asking the Commission to take action to prohibit: (i) the keeping and killing of animals for the sole or main purpose of fur production; and (ii) the placement of farmed animal fur, and products containing such fur, on the EU market. The requirements of Directive 98/58/EC^[2] will be considered in this context. The Commission adopted a Communication on the ECI^[3] setting out its legal and political conclusions and actions it intends to take in response.

2. The Commission has planned to communicate, by March 2026, whether it considers appropriate to propose a prohibition, after a transition period, on the keeping in farms and killing of fur animals, including mink, or alternatively to adopt through EU legislation, appropriate standards suited to better address the welfare needs of such animals. Prohibition of or requirements for imports will also be considered.

The primary responsibility for implementing and enforcing EU law lies with the Member States. Directives need to be transposed in Member States' national legislation and the Commission assesses whether this process is complete and meets the objectives set by the Directive. The Commission is committed to strengthening the Member States' proper application of the EU animal welfare legislation, as enforcement is a crucial element to ensure a high level of animal welfare. In its role as guardian of the Treaties, the Commission will continue monitoring the situation and may decide to take appropriate action.

[1] https://citizens-initiative.europa.eu/initiatives/details/2022/000002_en.

[2] OJ L 221, 8.8.1998, p. 23–27, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/1998/58/oj>.

[3] OJ C, C/2023/1559, 21.12.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2023/1559/oj>.

30/07/2025 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-001917/2025 : Notification by the Netherlands on lowering the maximum temperature for the transport of animals

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001917/2025

Auteurs : question : Claudiu-Richard Târziu (ECR). Réponse : Mr Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Notification des Pays-Bas relative à l'abaissement de la température maximale pour le transport des animaux

Le 25 février 2025, le gouvernement des Pays-Bas a notifié à la Commission une modification de ses lignes directrices relatives au transport des animaux à des températures élevées (notification n° 2025/0111/NL). Cette modification abaisse à 30 °C la température maximale à laquelle les animaux peuvent être transportés. Conformément à la procédure de notification prévue par la directive (UE) 2015/1535, la Commission peut bloquer cette règle pendant une période de 12 à 18 mois si une harmonisation au niveau de l'UE dans le domaine concerné est prévue ou déjà en cours. Tel est effectivement le cas, étant donné que le règlement sur le transport des animaux est actuellement en cours de révision (2023/0448/COD).

1. La Commission a-t-elle l'intention de bloquer la décision politique qui a été notifiée au motif que la révision du règlement sur le transport des animaux signifie qu'une harmonisation au niveau de l'UE dans le même domaine est déjà en cours ?

2. La Commission convient-elle que cette modification de la politique, si elle entrait en vigueur, entraînerait une distorsion significative du marché intérieur de l'UE ?

3. La Commission est-elle disposée à répondre aux observations formulées par diverses parties prenantes dans le cadre de la notification ?

Réponse en français (traduction) : 1. La question des températures élevées est actuellement examinée dans le cadre des négociations interinstitutionnelles en cours sur la proposition législative relative à la protection des animaux pendant le transport [1]. La Commission a adressé une lettre aux États membres pour les inviter à faire part de leurs préoccupations au Conseil plutôt que de se concentrer sur des mesures nationales, et leur demander de s'abstenir d'adopter des mesures nationales dans le domaine du transport des animaux.

2. La Commission convient que des règles nationales divergentes ne garantissent pas le bon fonctionnement du marché intérieur. L'adoption de règles nationales alors que les négociations interinstitutionnelles sur la proposition de nouvelle législation de la Commission en la matière sont en cours peut avoir une incidence négative sur l'égalité des conditions de concurrence entre les opérateurs. L'un des objectifs de la proposition législative est de garantir un cadre juridique plus clair qui évite la nécessité de règles nationales divergentes.

3. Conformément aux dispositions de la directive (UE) 2015/1535 [2], il appartient à la Commission et aux États membres de réagir aux projets de réglementations techniques notifiés par un État membre. La Commission prend note des contributions formulées par plusieurs parties prenantes concernant cette notification.

Question en anglais (original) : On 25 February 2025, the Government of the Netherlands notified the Commission of an amendment to its policy guideline on animal transport at high temperatures (notification number 2025/0111/NL). The policy amendment lowers the maximum temperature at which animals may be transported to 30 degrees Celsius. In accordance with the notification procedure under Directive (EU) 2015/1535, the Commission may block this policy rule for a period of 12 to 18 months if harmonisation at EU level in the area concerned is planned or already under way. As the Animal Transport Regulation is currently being revised (2023/0448/COD), that is indeed the case.

1. Does the Commission intend to block the policy rule that has been notified on the ground that revision of the Animal Transport Regulation means that EU harmonisation in the same area is already under way?

2. Does the Commission agree that as a result of this policy amendment, were it to come into force, there would be significant distortion of the EU internal market?

3. Is the Commission prepared to respond to the submissions made by various stakeholders in connection with the notification?

Réponse en anglais (original) : 1. The issue of high temperatures is being discussed in the ongoing inter-institutional negotiations on the legislative proposal on the protection of animals during transport [1]. The Commission sent a letter to the Member States urging them to stress their concerns at the Council rather than focusing on national measures, asking them to refrain from adopting national measures in the area of animal transport.

2. The Commission agrees that diverging national rules do not ensure a smooth functioning of the internal market. The adoption of national rules while inter-institutional negotiations on the Commission's proposal for new legislation on this subject are ongoing can have potentially negative

impact for the level playing field of operators. One of the objectives of the legislative proposal is to ensure a clearer legal framework and one that avoids the need for diverging national rules.

3. According to the provisions of Directive (EU) 2015/1535 [2], it is at the discretion of the Commission and the Member States to issue a reaction on draft technical regulations notified by a Member State. The Commission takes note of the contributions made by several stakeholders regarding this notification.

[1] Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council on the protection of animals during transport and related operations, amending Council Regulation (EC) No 1255/97 and repealing Council Regulation (EC) No 1/2005, COM/2023/770 final.

[2] Directive (EU) 2015/1535 of the European Parliament and of the Council of 9 September 2015 laying down a procedure for the provision of information in the field of technical regulations and of rules on Information Society services (codification), OJ L 241, 17.9.2015, p. 1-15.

[30/07/2025 : Parlement européen : Réponse écrite à la question E-001689/25 : Normes de bien-être animal dans l'aquaculture de l'UE visant à renforcer la compétitivité et la sécurité alimentaire](#)

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-001689/25

Auteurs : question : Niels Fuglsang (S&D), Robert Biedroń (S&D), Thomas Pellerin-Carlin (S&D), Sirpa Pietikäinen (PPE), Krzysztof Śmiszek (S&D), Tilly Metz (Verts/ALE), Marianne Vind (S&D), Sebastian Everding (The Left), Maria Noichl (S&D), Isabella Lövin (Verts/ALE), Günther Sidl (S&D), Per Clausen (The Left), Michal Wiezik (Renew), Alice Kuhnke (Verts/ALE), Pär Holmgren (Verts/ALE), Christel Schaldemose (S&D). Réponse : Mr Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction du Parlement européen) : Bien qu'un milliard de poissons soient élevés chaque année dans l'Union, il n'existe pas de règles pour les protéger, ce qui permet à certaines pratiques contraires à l'éthique de persister. Pourtant, plusieurs avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) montrent que les poissons sont des êtres sensibles et que neuf citoyens de l'Union sur dix souhaitent une meilleure protection des poissons d'élevage. Des solutions rentables sont disponibles, et un rapport récent de Griffin Carpenter, économiste environnemental, montre que l'étourdissement est une pratique possible d'un point de vue économique dans l'aquaculture de l'Union [\[1\]](#). Les commissaires chargés du bien-être animal et de la pêche ont réaffirmé leur engagement à moderniser les règles relatives au bien-être animal et à faire du bien-être des animaux aquatiques une priorité de leurs mandats respectifs. La vision de la Commission pour l'agriculture et l'alimentation appelle de ses vœux l'application de normes de bien-être animal aux importations afin de renforcer la sécurité alimentaire et la compétitivité dans l'Union.

Dans ce contexte :

1. Les animaux aquatiques d'élevage seront-ils inclus dans le champ d'application des prochaines consultations sur la législation sur le bien-être animal qui auront lieu cette année ?
2. La Commission entend-elle s'engager à proposer des dispositions spécifiques à chaque espèce en matière de bien-être des poissons d'élevage et autres animaux aquatiques dans le cadre de la modernisation globale de la législation sur le bien-être des animaux détenus, l'abattage et

l'étiquetage, en s'appuyant sur les avis à venir de l'EFSA sur les poissons d'élevage et les invertébrés ?

Réponse en français (traduction du Parlement européen) : Comme annoncé dans la vision pour l'agriculture et l'alimentation^[1], la Commission a l'intention de présenter un réexamen ciblé de la législation sur le bien-être animal, dans le but également d'assurer le suivi de l'initiative citoyenne européenne «Pour une nouvelle ère sans cage»^[2]. Pour ce faire, la Commission s'appuiera sur les dernières données scientifiques fournies par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA), en tenant compte de considérations éthiques, scientifiques et économiques, ainsi que des obligations multilatérales de l'UE. À ce stade, les animaux aquatiques ne sont pas pris en compte dans le cadre des consultations qui seront menées cette année en préparation de la proposition législative sur le bien-être dans les exploitations. En ce qui concerne les animaux aquatiques, la Commission met l'accent sur l'amélioration de la mise en œuvre des règles existantes applicables à ces animaux. Le centre de référence de l'Union européenne pour le bien-être des animaux aquatiques récemment créé (EURCAW-Aqua) soutiendra, entre autres, les États membres dans la réalisation de contrôles officiels. Il permettra en outre d'accroître les connaissances scientifiques et techniques sur les besoins en matière de bien-être des animaux aquatiques. Les travaux de l'EURCAW-Aqua, le mécanisme d'assistance à l'aquaculture de l'UE et une étude en cours sur les indicateurs de bien-être des animaux contribuent au développement d'indicateurs de bien-être des animaux pour les poissons d'élevage.

Question en anglais (original) : While up to one billion fish are farmed in the EU each year, there are no rules to protect them. This allows unethical practices to persist. Yet several opinions of the European Food Safety Authority (EFSA) demonstrate that fish are sentient beings, and nine out of ten EU citizens want better protection for farmed fish. Cost-effective solutions are available, with a recent report by environmental economist Griffin Carpenter showing that implementing stunning in EU aquaculture is economically feasible^[1]. The Commissioners for animal welfare and fisheries have reiterated their commitment to modernising the rules on animal welfare and making aquatic animal welfare a priority of their respective mandates. The Commission's Vision for Agriculture and Food calls for animal welfare standards to be applied to imports in order to boost food security and competitiveness in the EU. In view of the above: 1. Will farmed aquatic animals be included in the scope of the upcoming consultations on the animal welfare legislation taking place this year? 2. Will the Commission commit to delivering species-specific welfare provisions for farmed fish and other aquatic animals, as part of the comprehensive modernisation of animal welfare laws on kept animals, slaughter and labelling, based on the upcoming EFSA opinions on farmed finfish and invertebrates?^[1] <https://www.eurogroupforanimals.org/library/stunning-results-eu-aquaculture>.

Réponse en anglais (original) : As announced in the Vision on Agriculture and Food^[1], the Commission intends to present a targeted review of the animal welfare legislation, also aiming to follow up on the European Citizens' Initiative 'End the Cage Age'^[2]. The Commission will do this in line with the latest science provided by the European Food Safety Agency (EFSA), taking account of ethical, scientific and economic considerations, as well as the EU's multilateral obligations. At this stage, aquatic animals are not included in the scope of the consultations that will be carried out this year in preparation of the on-farm welfare legislative proposal. Concerning aquatic animals, the Commission is focussing on improved implementation of the existing rules applicable to these animals. The recently established EU Reference Centre for Animal Welfare on aquatic animals (EURCAW aqua) will, amongst others, support Member States in carrying out official controls. It will

furthermore increase scientific and technical knowledge on aquatic animal welfare needs. Work is ongoing on animal welfare indicators for farmed fish, through the work of the EURCAW aqua, the EU Aquaculture Assistance Mechanism, as well as an ongoing study on animal welfare indicators.

[1] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52025DC0075>.

[2] https://citizens-initiative.europa.eu/initiatives/details/2018/000004/end-cage-age_en

22/07/2025 : Parlement européen : réponse écrite à la question E-002054/2025 : Fairness in the application of the new European animal welfare rules in the specific context of eastern Europe

Type de document : Réponse de la [Commission européenne](#) à la question E-002054/2025

Auteurs : question : Claudiu-Richard Târziu (ECR). Réponse : Mr Várhelyi au nom de la Commission européenne

Question en français (traduction) : Équité dans l'application des nouvelles règles européennes en matière de bien-être animal dans le contexte spécifique de l'Europe de l'Est

En Roumanie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, l'élevage n'est pas seulement une activité économique importante, mais aussi un élément de l'identité rurale et du patrimoine culturel. Les nouvelles initiatives européennes en matière de bien-être animal - telles que l'élimination des cages ou la limitation des transports - peuvent imposer des charges excessives aux petites exploitations traditionnelles qui ne disposent pas des ressources nécessaires à une transition rapide. Certains craignent que ces réglementations soient conçues pour les grandes exploitations d'Europe occidentale et qu'elles soient appliquées de manière uniforme, sans tenir compte de la diversité économique de l'Union. Cette approche pourrait avoir un impact négatif sur les agriculteurs de l'Est et renforcer la perception d'un marché unique inégal. Dans ce contexte, nous demandons à la Commission européenne les clarifications suivantes :

1. Quelles mesures concrètes prendra-t-elle pour garantir que les normes de bien-être animal seront mises en œuvre d'une manière proportionnée qui reflète les différences structurelles entre les États membres, en particulier ceux de l'Europe de l'Est ?
2. Quels types de soutien financier ou de mécanismes de transition compte-t-elle offrir aux petits agriculteurs pour leur permettre de s'adapter sans risquer d'être contraints de cesser leur activité ?
3. Comment va-t-elle garantir que l'application de ces règles ne conduira pas à des distorsions de la compétitivité du marché unique au détriment des agriculteurs des régions les moins développées de l'Union ?

Réponse en français (traduction) : 1. Conformément aux principes d'amélioration de la réglementation, la prochaine proposition législative sur le bien-être des animaux dans les exploitations agricoles sera accompagnée d'une analyse d'impact complète, tout comme l'a été la proposition législative de 2023 sur le bien-être des animaux en cours de transport [1]. Ces évaluations tiennent compte des différences structurelles entre les États membres, notamment de la diversité de la taille des exploitations et des méthodes de production. En outre, la Commission procède à des consultations approfondies des parties prenantes afin de prendre en compte les réalités du terrain. L'objectif est de garantir des règles proportionnées tout en atteignant les résultats escomptés en matière de bien-être.

2. Sur la base des résultats de l'analyse d'impact et des consultations des parties prenantes, la Commission s'efforcera de proposer des règles proportionnées pour le bien-être des animaux dans les exploitations agricoles, en adoptant une approche progressive, en prévoyant une période de transition spécifique à chaque espèce et en accordant aux agriculteurs un soutien financier suffisant ainsi qu'un délai d'adaptation. Les règles harmonisées et modernisées donneront également aux agriculteurs l'assurance d'une stabilité à long terme de leurs investissements. La proposition de transport adoptée en 2023 est maintenant entre les mains des colégislateurs.

3. La modernisation des règles de l'UE en matière de bien-être animal offre une opportunité stratégique de renforcer la compétitivité de l'ensemble du secteur de l'élevage de l'UE tout en encourageant l'innovation. Bon nombre des règles actuelles de l'UE en matière de bien-être animal sont dépassées, de nombreux États membres ont adopté des règles nationales allant au-delà des exigences minimales de l'UE, et les initiatives privées se sont multipliées, entraînant une fragmentation du marché intérieur et provoquant des distorsions de la compétitivité. L'harmonisation des normes entre les États membres favorisera une concurrence plus équitable et un fonctionnement harmonieux du marché unique.

Question en anglais (original) : In Romania and other central and eastern European countries, livestock breeding is not just an important economic activity, but also a part of rural identity and cultural heritage. The new European animal welfare initiatives – such as the elimination of cages or the limiting of transportation – can place excessive burdens on small and traditional farms that do not have the resources necessary for a rapid transition.

There are concerns that these regulations are designed for large farms in western Europe and are being applied uniformly, without reflecting the Union's economic diversity. This approach could have an adverse impact on farmers in the East and reinforce the perception of an unequal single market. In this context, we request the following clarifications from the European Commission:

1. What concrete measures will it take to ensure that the animal welfare standards will be implemented in a proportionate manner that reflects the structural differences between the Member States, especially those in eastern Europe?
2. What types of financial support or transition mechanisms does it intend to offer to small farmers to enable them to adapt without the risk of being forced to cease their activity?
3. How will it guarantee that the application of these rules will not lead to distortions in single market competitiveness to the detriment of farmers in less developed regions of the Union?

Réponse en anglais (original) : 1. In line with the principles of better regulation, the upcoming legislative proposal on animal welfare on farm will be accompanied by a comprehensive impact assessment, just as the legislative proposal from 2023 on the welfare of animals during transport was [1]. These assessments consider the structural differences across Member States, including the diversity of farm sizes and production methods. In addition, the Commission performs extensive stakeholder consultations to take into account the realities on the ground. The objective is to ensure proportionate rules while still achieving the intended welfare outcomes.

2. Based on the outcome of the impact assessment and stakeholder consultations, the Commission will aim to propose proportionate rules for on-farm animal welfare with a gradual approach, species-specific transition period, and to provide farmers with sufficient financial support and time to adapt. The harmonised and modernised rules will also provide farmers with the assurance of a long-term stability for their investments. The transport proposal adopted in 2023 is now in the hands of the co-

legislators.

3. Modernising EU animal welfare rules presents a strategic opportunity to enhance the competitiveness of the entire EU livestock sector while fostering innovation. Many of the current EU animal welfare rules are outdated, many Member States have adopted national rules going beyond minimum EU requirements, and private initiatives have flourished, leading to a fragmentation of the internal market and causing distortions in competitiveness. Harmonisation of the standards across Member States will promote fairer competition and a smooth functioning of the single market.

[1] https://food.ec.europa.eu/animals/animal-welfare/eu-animal-welfare-legislation/animal-welfare-during-transport_en

19/06/2025 : Arrêté du 19 juin 2025 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

Type de document : arrêté publié au [Journal officiel de la République française](#)

Auteur : Maud Faipoux

Extrait : *Publics concernés* : professionnels exerçant les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques notamment mentionnées aux [articles L. 214-6-1](#), [L. 214-6-2](#), [L. 214-6-3](#) et [L. 214-6-5 du code rural et de la pêche maritime](#).

Objet : ce texte prescrit les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités suivantes : gestion d'une fourrière, d'un refuge ou d'une association sans refuge, élevage de chiens ou de chats, exercice à titre commercial des activités de garde, transit, éducation et dressage de chiens ou de chats, et exercice à titre commercial des activités de vente et de présentation au public des animaux de compagnie d'espèces domestiques. Cet arrêté précise les conditions dans lesquelles doivent s'exercer les activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques, en tenant compte des besoins physiologiques et comportementaux des animaux selon les espèces d'animaux détenues ainsi que de l'importance des caractéristiques et des impératifs sanitaires des activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques. Ce texte précise le contenu du règlement sanitaire qui est établi par les responsables de ces activités en collaboration avec le vétérinaire sanitaire désigné et les conditions de présence de la personne justifiant de ses connaissances tel que mentionné au 3° du I de l'article L. 214-6-1. Les activités mentionnées aux [articles L. 214-6-1](#), [L. 214-6-2](#), [L. 214-6-3](#) et [L. 214-6-5 du code rural et de la pêche maritime](#) s'exercent conformément aux prescriptions du présent arrêté. Ce texte ne s'applique pas aux établissements élevant des animaux destinés à être utilisés à des fins scientifiques.

Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le présent arrêté est pris en l'application des [articles L. 214-6-3](#), [R. 214-27-3](#), [R. 214-28](#), [R. 214-29](#), [R. 214-30](#), [R. 214-30-1](#) et [R. 214-30-3 du code rural et de la pêche maritime](#).

Transport, abattage, ramassage

24/08/2025 : Welfare of sheep, cattle, and pigs at control posts during long distance transportation across Europe

Type de document : article scientifique publié dans [Italian Journal of Animal Science](#)

Auteurs : Angeloni MG, Padalino B, Ambra CD, Serrapica M, Iavecchia C, Costa LN, Nodari SR, Vecchio D

Résumé en français (traduction) : Bien-être des ovins, bovins et porcins aux postes de contrôle pendant le transport à longue distance à travers l'Europe

Les voyages de longue durée posent un problème de bien-être animal. C'est pourquoi, en Europe, le règlement (CE) n° 1/2005 réglemente les conditions de voyage. Selon la loi, si la durée maximale du voyage est dépassée, les animaux doivent être déchargés pour se reposer, s'abreuver et s'alimenter à des postes de contrôle (PC) pendant au moins 24 h. Aux PC, les animaux sont contrôlés par des vétérinaires officiels (VO) pour s'assurer de leur bien-être et de leur aptitude au transport. Cette étude a documenté l'activité d'un PC dans le sud de l'Italie (2019-2024) en analysant les carnets de route et les rapports d'inspection des Vétérinaires Officiels. Différents problèmes liés au transport - c'est-à-dire le bien-être (par exemple, morts à l'arrivée, DOA), la documentation et les problèmes généraux de transport (par exemple, le non-respect des exigences en matière d'espace ou des périodes de repos obligatoires) - enregistrés pour les voyages avec escale ont été analysés en fonction de divers facteurs, tels que les espèces d'animaux transportées, l'origine et la destination des voyages, leur durée, ainsi que l'identité et le comportement des chauffeurs. Au total, 97 véhicules se sont arrêtés au PC, transportant 24 135 animaux. Les véhicules provenaient principalement de France (71,1 %) et se rendaient principalement en Grèce (73,2 %), les ovins constituant la principale cargaison (78,4 %). Des cas de diarrhée aiguë ont été enregistrés dans 4 véhicules et il a été confirmé que les porcs étaient l'espèce la plus exposée au risque de mauvais bien-être pendant le transport (test exact de Fisher, valeur $p \leq 0,001$). Les voyages les plus longs - en particulier ceux en provenance d'Europe du Nord ou impliquant plusieurs PC - étaient plus fréquemment associés à des problèmes généraux de transport (test de Wald p -value = 0,002). Cette étude a mis en évidence des schémas récurrents de voyages à haut risque et fournit des éléments à l'appui d'éventuels changements de politique visant à protéger le bien-être des animaux au cours des longs voyages.

Résumé en anglais (original) : Long journey is an animal welfare concern. For this reason, in Europe, (EC) No 1/2005 regulates journey conditions. According to the law, if the maximum journey time is exceeded, animals must be unloaded for resting, watering, and feeding at control posts (CPs) for at least 24 h. At CPs, animals are checked by Official Veterinarians (OVs) to ensure their welfare and fitness for transport. This study documented the activity of a CP in Southern Italy (2019-2024) analysing journey logs and OVs' inspection reports. Different transport-related issues-i.e. welfare (e.g. dead on arrival, DOA), documentation, and general transport problems (e.g. non-compliance with space requirements or mandatory rest periods)-recorded for stopover journeys were analysed in relation to various factors, such as the species of animals transported, the origin and destination of the journeys, their duration, and the identity and behaviour of the drivers. A total of 97 vehicles stopped at the CP, transporting 24,135 animals. Vehicles came mainly from France (71.1%) and went mainly to Greece (73.2%), with sheep as the main cargo (78.4%). DOA cases were recorded in 4 vehicles and pigs were confirmed as the species at higher risk of poor welfare during transport

(Fisher's Exact Test p -value ≤ 0.001). Longer journeys-especially those from Northern Europe or involving multiple CPs-were more frequently associated with general transport problems (Wald test p -value = 0.002). This study documented recurring patterns of higher-risk journeys and provides evidence to support potential policy changes aimed at protecting animal welfare during long journeys.

[15/07/2025 : Lettre ouverte à la Ministre de l'Agriculture, Mme Annie Genevard Régression des abattoirs de proximité : Madame la Ministre, que faites-vous pour soutenir l'élevage ?](#)

Type de document : lettre ouverte de la [Confédération paysanne](#) à la Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Auteurs : Stéphane Galais, Yves-Pierre Malbec, Jean-Jacques Bailly

Extrait : Madame la Ministre, Le nombre d'abattoirs ne cesse de diminuer : 226 à ce jour contre 400 en 2003. Parmi eux, 30% sont des abattoirs publics qui assurent une prestation d'abattage pour des usagers, dont en premier lieu les paysannes et paysans pratiquant les circuits courts.

La baisse du nombre d'outils d'abattage s'est accompagnée d'une concentration économique et géographique de ce maillon essentiel de la filière au profit des grands groupes, industriels et privés. Depuis deux ans, le rythme de fermeture des outils d'abattage de proximité s'est accéléré : un abattoir ferme tous les mois !

C'est le cas par exemple dans les Hautes-Pyrénées, où l'abattoir de Bagnères-de-Bigorre a fermé en septembre dernier. (...) Les éleveurs et les éleveuses de ce territoire ont besoin d'un signal public fort pour sauver leur outil de travail : dans ce territoire de montagne, la disparition de l'abattoir menace l'existence-même de l'élevage, mais aussi de toute activité agricole.

La situation de Bagnères-de-Bigorre est loin d'être isolée : l'Etat reste aux abonnés absents pour soutenir les projets portés notamment par les éleveurs et les éleveuses, dans les territoires désormais dépourvus d'abattoir : Lubéron (projet d'abattoir mobile), Sud Loire-Atlantique / Nord-Vendée (projet de l'AALVIE suite à la fermeture de l'abattoir de Challans), Tarn-et-Garonne (fermeture définitive de l'abattoir de Montauban), Gard (projet suite à la fermeture de l'abattoir d'Alès), Haute-Vienne (projet suite à la fermeture des chaînes ovine et porcine de l'abattoir de Limoges), Nord Loire-Atlantique (projet de l'APPPOC)...

D'autres abattoirs, fermés temporairement, tardent à rouvrir. C'est le cas par exemple dans le Puy-de-Dôme (Ambert), les Côtes d'Armor (Quintin), la Nièvre (Corbigny) ou encore les Alpes-Maritimes (Mercantour). Dans tous ces territoires, les éleveurs et les éleveuses se retrouvent dans la plus grande difficulté pour faire abattre leurs animaux. Et ce, notamment lorsque la vente est en circuits courts pour tout ou partie de leur production. Mais pas seulement : la disparition des abattoirs déstructure aussi les filières longues, qui ont besoin de leur ancrage local pour générer de la valeur ajoutée et donc une meilleure rémunération des éleveurs et des éleveuses. Par ailleurs, dans les prochains mois, nous savons que d'autres départements pourraient être touchés par des fermetures d'abattoir. Dans le Lot, l'abattoir de Saint-Céré tourne en sous-capacité et rencontre de grosses difficultés financières, exacerbées par une pression normative de la part des services vétérinaires. Les éleveurs et les éleveuses craignent de voir disparaître leur outil d'abattage. Des craintes similaires sont partagées ailleurs, par exemple par les paysannes et paysans utilisant les abattoirs

de Vannes (Morbihan), Bergerac (Dordogne), Saint-Girons (Ariège), Charlieu (Loire), Quillan (Aude), Montmorillon (Vienne)... [...]

Le monde de l'élevage a un besoin primordial de ces outils d'abattage de proximité, maillons incontournables pour la valorisation du travail des éleveurs et des éleveuses et pour la réponse aux attentes sociétales en matière de protection animale. Nous comptons sur vous, Madame la Ministre, pour que les éleveurs et éleveuses puissent se réapproprier leurs outils de travail et retrouver leur dignité, et pour que les territoires retrouvent leur vitalité agricole par la diversité de modèles et non par un modèle unique qui a déjà montré ses limites.

C'est bien un soutien volontaire et efficace de votre part que nous attendons pour maintenir des élevages paysans et entretenir des campagnes vivantes, dans une perspective de souveraineté alimentaire.

31/12/2024 : [Blueprint for research to detect loss of consciousness and/or sensibility of fish at slaughter](#)

Type de document : synthèse scientifique publiée sur le site de l'[EURCAW AQUA](#)

Auteurs : Saraiva, J., Brijs, J., Cabrera-Álvarez, M. J., Arechavala-Lopez, P., & Gräns, A.

Résumé en français (traduction) : Plan de recherche pour la détection de la perte de conscience et/ou de sensibilité des poissons à l'abattage

L'expansion rapide de l'aquaculture a mis en évidence le besoin urgent de pratiques d'abattage sans cruauté et d'outils de validation fiables pour la perte de conscience. De nombreuses méthodes actuelles, telles que l'asphyxie et la réfrigération des animaux vivants, ne respectent pas les normes éthiques en raison de la souffrance prolongée des poissons et des résultats médiocres. L'immersion dans le gaz présente des améliorations modestes, mais ne peut pas encore être considérée comme humaine. L'étourdissement électrique a du potentiel, mais son efficacité est compromise par des temps de récupération rapides et un manque de données validant sa fiabilité dans des conditions d'élevage intensif. L'étourdissement par percussion et la destruction du système nerveux central constituent une meilleure option, mais leur validation à l'échelle commerciale fait défaut. Les anesthésiques pourraient réduire le stress, mais ils se heurtent à des problèmes de réglementation et de consommation. Des études, notamment sur la dorade royale et le bar européen, soulignent l'importance des évaluations neurologiques pour évaluer l'efficacité de l'étourdissement. L'étude souligne la nécessité de mener des études rigoureuses à grande échelle et de collaborer afin d'affiner les techniques et de fixer des normes industrielles pour un abattage éthique et sans cruauté des poissons.

Résumé en anglais (original) : The rapid expansion of aquaculture has emphasized the urgent need for humane slaughter practices and reliable validation tools for the loss of consciousness. Many current methods, such as asphyxiation and live chilling, fall short of ethical standards due to prolonged fish suffering and poor outcomes. Gas immersion shows modest improvements but cannot yet be classified as humane. Electrical stunning holds potential, but its effectiveness is undermined by rapid recovery times and a lack of data validating its reliability under intensive culture conditions. Percussive stunning and central nervous system destruction is a better option but lack validation at commercial scales. Anaesthetics could reduce stress yet face regulatory and consumer challenges. Studies, especially on gilthead seabream and European seabass, highlight the importance of neurological assessments to evaluate stunning efficacy. The review stresses the need



for rigorous, large-scale studies and collaborative efforts to refine techniques and set industry standards for ethical, humane fish slaughter.